

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**LUTTE
OUVRIÈRE**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 2046 - 19 octobre 2007 - prix : 1 € - DOM 1,5 €

18 octobre



**Un avertissement
au patronat et
au gouvernement**



Sommaire

Le 18 octobre, et après ?

p.4-5 ■ À la SNCF, RATP métro et bus, EDF-GDF, aux impôts

Tribune

p.6 ■ Sous une dégueulasserie, toutes les autres

Leur société

- p.6 ■ Copé, député et avocat en exercice
- p.7 ■ Réforme de la carte judiciaire : mépris de classe pour les justiciables
- Droit des affaires : le pouvoir veut mettre les patrons à l'abri des enquêtes
- Peines plancher : prison à tout prix
- p.11 ■ EADS : L'argenterie empoche avec l'aide du gouvernement
- A380 : Attali à la rescousse
- p.12 ■ Déficit de l'État : le patronat pompe l'argent public
- Pollution au pyralène : le vrai poison, c'est le capitalisme
- p.13 ■ Hôpitaux publics : la tarification à l'activité est une menace contre la santé
- Hausse des prix : les actionnaires boivent du petit lait
- p.15 ■ La lettre de Guy Môquet : une leçon, mais laquelle ?
- Il y a 90 ans, la mutinerie des soldats britanniques à Étaples
- p.16 ■ Manifestons contre la loi Hortefeux
- L'immigration "choisie" en fonction des besoins du patronat

Dans les entreprises

- p.14 ■ Solectron Canéjan (Gironde) : première grève contre Flextronics
- Vienne (Isère) : 323 ex-salariés de Hewlett Packard et Sanmina attaquent aux prud'hommes pour licenciement abusif
- CAF Val-de-Marne : le ton monte

Dans le monde

- p.8 ■ Italie : un référendum pour faire passer l'accord sur les retraites Walter Veltroni à la tête du Parti Démocrate
- p.9 ■ Turquie : vers une intervention militaire en Irak ?
- Irak : l'armée américaine sous-traite une partie de ses exactions
- p.10 ■ Suisse : les patrons du bâtiment en veulent toujours plus
- Etats-Unis : le racisme ordinaire
- Décès de Bob Denard : mort d'un serviteur méritant de l'État français

• Franchises médicales

Le cynisme des gouvernants

Les députés vont commencer la discussion du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2008. S'il est voté, dès le 1^{er} janvier prochain, des franchises de 50 centimes d'euro par boîte de médicament et par acte médical, et de 2 euros par transport sanitaire, ne seront plus remboursées par la Sécurité sociale. Elles resteront à la charge des malades, dans la limite d'un plafond de 50 euros par an.

En août dernier, Roselyne Bachelot, la ministre de la Santé, avait osé déclarer, sous prétexte que ces franchises sont censées financer le plan Alzheimer, les soins palliatifs et la lutte contre le cancer : « *Quelle est la personne qui ne peut pas payer 4 euros par mois sur des objectifs aussi importants ?* » Aujourd'hui, elle persiste et signe en affirmant qu'il s'agit là d'un « *effort modéré* ». Mais elle ne se risque pas à venir le clamer

haut et fort dans une cité populaire.

Ces nouvelles franchises s'ajoutent au « forfait de 1 euro » non remboursé pour les consultations, les actes médicaux, les analyses et les examens radiologiques, et qui peut être prélevé jusqu'à quatre fois par jour. Et si ce racket-là est lui aussi plafonné à 50 euros par an, au total, avec les nouvelles franchises, on atteint déjà la somme de 100 euros par an et par adulte de plus de 16 ans, soit... 400 euros pour une famille avec deux grands enfants !

Et puis, c'est sans compter les dépassements d'honoraires de plusieurs dizaines d'euros pour certains spécialistes et radiologues, voire de centaines d'euros pour des chirurgiens. C'est sans compter non plus le forfait hospitalier à 16 euros par jour et la participation forfaitaire de 18 euros pour tous les

actes d'un montant supérieur à 91 euros pratiqués au cabinet du médecin, à l'hôpital ou en clinique. Et c'est sans parler du déremboursement total ou partiel d'un grand nombre de médicaments.

Pour ceux qui peuvent se payer une « bonne » mutuelle, une partie de ces frais est remboursée. Mais pas tout. Le « forfait de 1 euro » ne l'est pas. Quant aux nouvelles franchises, dont il est prévu qu'elles le soient, elles feront s'envoler encore plus haut le niveau des cotisations à ces mutuelles.

Il faut tout le cynisme des nantis pour oser affirmer comme l'a fait la ministre de la Santé que toutes ces attaques relèvent d'un « effort modéré ». La réalité c'est qu'il s'agit d'une attaque en règle contre le pouvoir d'achat des classes populaires et contre la santé des plus démunis.

Sophie GARGAN



Fêtes régionales de Lutte Ouvrière

LE MANS

Samedi 20 octobre à partir de 16 h 30

Salle Pierre-Guédou

COMPIÈGNE

Samedi 20 octobre à partir de 17 heures

Salle des fêtes Place de la République

Margny-lès-Compiègne

ANGERS

Samedi 20 octobre de 16 h à minuit

Salle Aragon

Trélazé

Bus : Ligne 2 - arrêt Malaquais

REIMS

Dimanche 21 octobre à partir de 11 h 30

Salle Saint-Thierry 17, rue Saint-Thierry (Bus A)

FOURMIES

Samedi 27 octobre à partir de 17 heures

Salle de bal du Théâtre

GRENOBLE

Dimanche 11 novembre à partir de 11 h 30

Le Prisme

Seyssins

Terminus du tram C

LUTTE OUVRIÈRE

(Union Communiste (Trotskyiste)
membre de l'Union Communiste Internationaliste)

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1009185576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

Lutte Ouvrière sur Internet :

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
e-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Téléphone : 01 48 10 86 20
Télécopie : 01 48 10 86 26

Soutenez-nous financièrement

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : « *Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière* » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Ci-joint la somme de :
par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière
ou virement postal : ccp 26 274 60 R PARIS

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	20 €
USA, Canada	35 €	70 €	22 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	25 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande



Un avertissement au gouvernement et au patronat

Jeudi 18 octobre, la SNCF, la RATP, EDF-GDF seront en grève. Plusieurs fédérations de fonctionnaires, postiers, enseignants, appellent à les rejoindre dans la grève et les manifestations. Un certain nombre de syndicats du secteur privé aussi ont choisi d'appeler à participer à la journée. À juste raison tant il est de l'intérêt de l'ensemble du monde du travail que la grève soit suivie et que les manifestations soient massives.

Les cheminots, les gaziers, les électriciens, les agents de la RATP ont raison de refuser qu'on touche à leur retraite. Mais ce n'est pas seulement de leur retraite qu'il s'agit. Le gouvernement, comme ses prédécesseurs, cherche à diviser les travailleurs entre eux en les attaquant les uns après les autres et en présentant les victimes d'aujourd'hui comme des privilégiés par rapport aux victimes d'hier. Mais le gouvernement a déjà annoncé qu'il veut imposer 42 annuités de cotisation pour tous. Et l'âge de la retraite lui-même sera repoussé. Jusqu'où ? Jusqu'à faire crever au travail une partie des travailleurs en faisant ainsi l'économie de leur retraite ? Et quant aux autres, ceux qui auront été poussés hors des entreprises par des patrons qui préfèrent de la chair à exploiter plus jeune, et qui n'auront pas le nombre d'annuités nécessaire, ils n'auront qu'à crever de misère, avec des pensions réduites.

Alors, oui, rien que la question des retraites exige que le monde du travail réagisse à la provocation du gouvernement.

Mais le 18 octobre doit aussi être l'occasion de protester contre toute la politique dite de « réformes » qui consiste à prendre aux travailleurs, aux retraités, aux chômeurs, aux assurés sociaux, pour pouvoir donner plus aux riches. Il faut que Sarkozy et ses ministres sachent que, même s'ils ont une majorité à leur botte à l'Assemblée, ils ne peuvent plus s'attaquer impunément aux conditions d'existence du monde du travail.

Et, au-delà des Sarkozy, Fillon et compagnie, qui s'agitent sur la scène politique, il y a le patronat. Il n'a pas attendu Sarkozy pour aggraver l'exploitation de la classe ouvrière. Quel est le travailleur qui ne ressent pas

dans sa chair qu'il faut travailler de plus en plus pour gagner de moins en moins sa vie ? Les salaires sont bloqués. Les emplois précaires mal payés se généralisent. Les prélèvements décidés par le gouvernement, comme les franchises médicales, s'ajoutent aux hausses de prix pour réduire le pouvoir d'achat. Et, en même temps, il y a une pression permanente des patrons sur l'encadrement, et de l'encadrement sur l'ensemble des travailleurs pour augmenter le rythme et la dureté du travail, pour grappiller des minutes sur les temps de repos ou de repas. Il faudra mettre un coup d'arrêt à tout cela, dont l'unique raison est d'augmenter les profits qui sont ensuite drainés vers la spéculation, menaçant l'économie d'une crise financière grave.

Le 18 octobre doit être un avertissement venant du monde du travail aussi bien en direction du patronat que du gouvernement. S'il est massif, ce sera un encouragement pour tous, y compris pour ceux qui hésitent encore, afin qu'ils participent à la suite, car une suite est indispensable.

Personne ne peut avoir la naïveté de penser qu'une seule journée, même réussie, fera reculer le gouvernement, même sur la seule question des retraites. Il faut une suite. Les directions syndicales auraient dû annoncer par avance l'étape suivante. Elles ne l'ont pas fait. Elles envisagent de se revoir le 22 octobre. Un succès massif le 18 octobre sera la meilleure façon de les obliger à ce que de cette réunion sorte un nouvel appel.

Il faut que le gouvernement et le patronat sachent que les travailleurs ne subiront pas, impuissants, les coups qui leur sont portés.

Nous avons la force de réagir. Nous qui faisons tourner l'économie, nous avons aussi le pouvoir de l'arrêter et de bloquer leurs pompes à profit. Sarkozy a beau jouer les matamores, il devra en rabattre s'il doit affronter un mouvement social allant en s'élargissant et qui commencera alors à inquiéter le grand patronat.

Arlette LAGUILLER

• La caisse noire de l'IUMM

Des gros billets pour des sales besognes

Le journal *Les Échos* révèle dans son édition du mardi 16 octobre que l'Union (patronale) des industries et des métiers de la métallurgie (UIMM, une branche du Medef) possède une caisse noire de plusieurs centaines de millions d'euros. C'est à la suite d'une enquête menée sur les retraits en espèces effectués par son président, Gautier-Sauvagnac, pour un montant de 20 millions d'euros, que le pot

aux roses a été découvert.

Cette caisse est constituée par les dons volontaires des adhérents à l'organisation patronale, en plus de leur cotisation. On connaît la destination d'une partie de cet argent : 160 millions d'euros sont mis en réserve et placés, pour aider les patrons à résister aux grévistes. Une anticaisse de grève en quelque sorte, constituée après Mai 68 et régulièrement approvisionnée depuis. Pour le reste,

on ne sait pas à qui ou à quoi étaient destinées ces centaines de millions.

Mais il y en a évidemment qui le savent, comme cet ancien président de l'IUMM qui affirme que l'existence de cette caisse était « assez largement connue ». En effet les patrons qui sortaient, et sortent sans doute encore, des fonds de leur entreprise pour l'alimenter, en connaissaient forcément l'existence. De même qu'ils devaient

bien avoir une idée de l'utilisation de cet argent. Et bien des dirigeants de l'État, toujours proches du monde patronal, devaient bien la connaître aussi.

L'existence de cette caisse noire était donc connue, sauf évidemment du public et des travailleurs. Quant à son utilisation, elle n'est pas difficile à imaginer. Selon Gautier-Sauvagnac, ces centaines de millions servent à « fluidifier les relations sociales ». Dans ce flou élégant,

il y a de la place pour l'utilisation de jaunes, de milices privées, le financement de sections « syndicales » à la dévotion du patron, la corruption, les enquêtes privées sur les militants ouvriers... Bref pour tous ces petits extra plus ou moins illégaux auxquels les patrons peuvent avoir recours, qu'aucun ne désavoue et que, visiblement, ils financent collectivement.

Paul GALOIS

Manifestation, le 19 juin 2003, à Paris.



Le 18 octobre, et après ?

Sans doute pour conjurer l'impact de la journée du 18 octobre, les membres du gouvernement n'ont cessé de répéter qu'ils s'attendaient à ce qu'elle soit très largement suivie.

Mais, a rajouté Fillon, le gouvernement ne redoute pas cette journée. Tout comme Juppé en 1995, Fillon se veut, lui aussi, « droit dans ses bottes »... jusqu'à ce qu'il mange ses semelles !

La campagne du gouvernement et du patronat contre les soi-disant « privilégiés » n'a évidemment pas abusé les cheminots dont la majorité part avec une retraite de moins de 1300 euros.

Si le 18 octobre s'annonce comme un succès, c'est tout

d'abord parce que les travailleurs ont fait les comptes et réalisé que la remise en cause de leur régime de retraite se traduirait non seulement par des années de travail supplémentaires mais surtout par une amputation considérable de leur future retraite. Quant aux sondages prétendant qu'une majorité de la population soutiendrait les attaques du gouvernement contre les régimes spéciaux, il suffit de rappeler que les mêmes instituts prétendaient qu'en 2005, la majorité était favorable au Contrat première embauche, avant que le CPE ne coule à pic devant les manifestations de la jeunesse, sans grand monde pour le soutenir.

Par la grève qui sera massive, les cheminots, les agents de la RATP, de l'EDF, de GDF ou ceux d'autres secteurs encore, affirmeront qu'ils rejettent les mesures par lesquelles le gouvernement veut amputer les retraites, donc réduire les conditions d'existence, après une vie de travail, de centaines de milliers de travailleurs.

Par leur grève, ils diront qu'ils n'acceptent plus les mesures qui s'en prennent aux travailleurs alors que dans le même temps, le gouvernement répand ses largesses au patronat et aux riches.

La grève du 18 octobre appelle évidemment une suite. Dans plusieurs secteurs, des cheminots ou des

agents de la RATP poursuivront certainement la grève, ne serait-ce que pour montrer au gouvernement et aux directions syndicales qu'ils ne s'en laissent pas conter, qu'ils veulent donner leur avis et que celui-ci doit être entendu.

La CGT, la CFDT et l'UNSA et d'autres syndicats qui n'ont pas appelé à la reconduction de la grève du 18 doivent se rencontrer le 22 octobre pour, ont-ils dit, envisager une suite, y compris reconductible. Mais pour l'heure, ils se sont gardés de préciser leurs intentions.

Pourtant, bien des grévistes attendent que leur soit présenté un plan de mobilisa-

tion avec des échéances précises, datées ; que l'élan du 18 ne soit pas brisé, que leur propre mobilisation serve de point d'appui pour entraîner d'autres catégories de travailleurs qui, eux aussi, ont à subir la politique néfaste du gouvernement et du patronat.

Enfin, ce que les grévistes attendent, c'est d'être tenus informés de toutes les propositions qui pourraient être faites. Ils veulent être consultés et que leur avis exprimé soit respecté. C'est ainsi que pourra se construire, de la façon la plus démocratique et donc la plus efficace possible, la suite nécessaire au 18.

Correspondants LO

• À la SNCF

Une grève sur les rails

À la veille de la grève du 18 octobre, le bouillonnement commencé à la SNCF il y a environ trois semaines ne faiblissait pas. Après que Fillon et Sarkozy ont déclaré vouloir en finir avec les régimes spéciaux, alignant vers le bas les retraites des cheminots, la grève est rapidement devenue une évidence pour beaucoup.

Trois semaines de discussions, d'assemblées locales, de tournées syndicales, auxquelles se sont ajoutées des explications de la direction qui se voulaient rassurantes, mais qui ne l'étaient évidemment pas, ont fini par convaincre les cheminots que la « réforme » était inacceptable.

Le 18 octobre verra sans nul

doute une des plus fortes mobilisations jamais atteintes à la SNCF. Mais le succès du 18 acquis, la question qui préoccupe les cheminots est la suivante : et après ? tant il est évident qu'une seule journée ne sera pas suffisante pour que soient atteints les objectifs des grévistes : le retrait des mesures inacceptables du gouvernement.

Et à ce propos, l'attitude de la fédération CGT crée un trouble certain, y compris parmi les militants et les adhérents de ce syndicat qui ne comprennent pas la politique de leur direction. Celle-ci veut à toute force en rester à un appel limité à 24 heures, sans demander leur avis aux grévistes, en refusant

même d'organiser des assemblées où ces derniers pourraient s'exprimer et surtout se garde de proposer un plan de mobilisation précis et daté.

La fédération CGT des cheminots a simplement informé qu'elle rencontrerait le 22 octobre les fédérations de la CFDT, de la CFTC, CGC, UNSA, et de la FGAAC. Elle se dit également prête à appeler à une grève reconductible si le gouvernement ne montre aucun signe d'ouverture. Et les dirigeants de la CGT s'en vont répétant qu'il faut savoir attendre afin de pouvoir construire un mouvement interprofessionnel qui puisse stopper le gouvernement, et qu'il ne faut pas tomber dans le piège tendu

par ce dernier qui consisterait à vouloir entraîner les cheminots dans un mouvement catégoriel sur les seuls régimes spéciaux.

Certes, cela serait négatif pour le mouvement et chaque cheminot en a conscience. Mais que proposent en positif les directions syndicales ? Ont-elles un plan de mobilisation à soumettre à l'approbation des grévistes, qui permettrait que l'élan donné par la grève du 18 octobre ne se dilue pas sur une longue période d'inaction ? Veulent-elles s'appuyer sur la mobilisation des travailleurs pour entraîner d'autres catégories professionnelles, comme elles l'avaient tenté et parfois réussi en 1995 ? C'est toutes ces questions que se posent les che-

minots et c'est à ces questions que ne répond pas la direction de la CGT, syndicat de loin le plus influent.

Du coup, revient en mémoire la grève de 2003 où fut brisé l'élan provoqué par la forte journée de mobilisation du 13 mai, qui n'eut jamais les suites escomptées. Cela dit, dans bien des secteurs, des militants de la CGT avec ceux d'autres syndicats comme SUD-rail, FO et parfois la CFDT appellent à des assemblées afin que les grévistes décident des suites à donner à la grève et vérifient si le climat est dès à présent propice à la reconduction.

Correspondants LO

• À la RATP

C'est bien parti

À la RATP, les agents ont tous reçu le 10 octobre un document envoyé par le ministre du Travail, Xavier Bertrand. Ce document confirmait le passage aux 40 annuités en 2012, et aux 41 annuités en 2016. Les décotes commenceront à être mises en application à partir de 2010 et les pensions seront indexées sur les prix, alors qu'elles étaient jusqu'à présent indexées sur les salaires. Concernant le régime de bonifications, le « un cinquième », qui permet de comptabiliser trente annuités au bout de vingt-cinq ans de travail, sera supprimé pour les agents qui entreront à la RATP en 2009. Ces mesures amputeront fortement le montant des retraites. En fait, le gouvernement impose de travailler bien plus longtemps pour gagner moins. Et après, Bertrand a le culot d'affirmer que « le gouvernement n'entend pas remettre en cause l'existence des régimes spéciaux de retraite ». Mais alors, qu'aurait-il fait s'il s'y était réellement attaqué ?

Loin d'apaiser, les propos de Bertrand, comme ceux des autres membres du gouvernement, n'ont fait que conforter l'ardeur des travailleurs. La grève sera donc massive, comme tout le monde le dit maintenant, avec les lignes de métro et de bus fermées et des ateliers eux aussi arrêtés.

La grève du 18 octobre acquise, les discussions ont rapidement porté sur la suite à donner. Certains travailleurs, tout en sachant qu'une seule journée de grève ne fera pas reculer le gouvernement, en restent à une journée d'avertissement. D'autres par contre expriment dès maintenant l'idée que si le 18 a réellement le succès annoncé, il faudra immédiatement envisa-

ger la suite à donner. Dans certains secteurs, des assemblées ont déjà été programmées pour le 19 octobre afin d'apprécier les possibilités qu'il y aurait à poursuivre la grève, surtout si des secteurs importants de cheminots continuaient eux aussi l'action. La direction de la CGT, elle, a tranché. Ce sera le 18, un point c'est tout. Et pas d'assemblée pour demander l'avis des grévistes. Pour la suite, on est prié d'attendre sans rien savoir des intentions précises des syndicats. À la RATP, ils ont prévu de se réunir le 19 octobre, sans dire par avance ce qu'ils envisagent.

Cependant, dans au moins un secteur concernant l'ouest parisien et comprenant les terminus de Balard, de la Porte d'Auteuil, les deux dépôts de bus les plus proches, auxquels peuvent s'adjoindre des travailleurs des ateliers du métro, les futurs grévistes ont décidé de faire comme en 2003 et en 1995, c'est-à-dire de se réunir toutes catégories confondues. C'est donc ensemble que la décision de continuer ou non devrait être prise, de façon claire et démocratique.

Correspondants LO



• Dans les dépôts de bus

Forte mobilisation

C'est fou comme les directions savent s'y prendre pour convaincre les travailleurs de la nécessité de la grève. Il a suffi qu'une lettre présentant la réforme du gouvernement dans ses moindres détails soit envoyée à chaque agent, accompagnée de la mention d'un site internet permettant le calcul de la retraite après la

« réforme », pour que la décision d'arrêter le travail soit fortement confortée.

Dans la majorité des dépôts, les travailleurs semblent vouloir pour l'heure se satisfaire d'une forte journée de grève. La suite à donner au mouvement se discute bien sûr, et à cet égard la stratégie des syndicats semble peu claire

et suscite pour le moins des interrogations, y compris Du coup, la grève de 2003 arrêtée par en haut sans consultation des grévistes, revient comme un souvenir cuisant à ne surtout pas revivre.

Correspondants LO

• EDF-GDF région parisienne

La question de l'après 18 octobre se pose également

Dans la région parisienne la mobilisation n'a pas faibli, au contraire. La direction y contribue à sa manière. Ainsi le PDG de Gaz de France a envoyé une lettre au domicile des agents GDF (et de ceux qui sont encore partiellement EDF et partiellement GDF) dans laquelle il affirme que « les agents qui sont près de la retraite ne verront que peu de changement. (...) Il faudra travailler un peu plus longtemps pour partir avec la même retraite qu'aujourd'hui ». Mais sans le moindre mot sur la décote, ce

qui a eu le don d'exaspérer pas mal de monde. La lettre a eu sans doute l'effet inverse de ce que le PDG escomptait.

Par ailleurs la direction d'EDF a décidé, il y a quelques semaines, d'attribuer de 10 à 50 actions gratuites (en fonction du salaire) aux employés. GDF l'avait déjà fait auparavant. Tout ceci n'ayant aucun effet sur la détermination du personnel.

La direction s'est également lancée dans un sondage à domicile, via IPSOS, afin de « recevoir l'opinion des salariés et leurs

attentes dans le cadre de la réforme des régimes spéciaux ». Elle aura sans doute la réponse rapidement... le 18 octobre.

Si dans les secteurs les plus tièdes, des salariés se posent la question de ne faire que quatre heures de grève, car l'appel de la CGT prévoit des « arrêts de travail dans le cadre d'un préavis de 24 heures », pour beaucoup, la majorité probablement, la grève ne fait aucun doute, ainsi que la manifestation.

À la DIT (Direction de l'Informatique et des Télécom) à Nanterre, l'ensemble des syn-

dicats, sauf la CGC, signent une banderole commune réclamant les 37,5 ans de cotisation pour avoir la retraite complète.

À Paris, le syndicat CGT EDF-GDF Energie-Paris écrit : « Le 18 doit être un point de départ. » Ce qui correspond à l'attente de beaucoup de travailleurs qui se demandent « qu'est-ce qui va se passer après ? » et « que va faire la SNCF ? ». Avec, souvent, l'espoir que le mouvement va, d'une façon ou d'une autre, continuer.

Correspondants LO

• Impôts

Plus on est riche, moins on paye

En juillet dernier, des députés avaient fait remarquer au ministre de l'Économie que, parmi les contribuables les plus riches, des dizaines de milliers parvenaient à échapper complètement à l'impôt sur le revenu. Ils ajoutaient que les nouvelles dispositions prises par le gouvernement allaient non seulement baisser les impôts des plus riches, c'était l'objectif prévu, mais même permettre à un nombre encore plus grand de familles très aisées de ne rien payer du tout grâce aux multiples façons de rendre les gros revenus non-imposables. Ces quelques députés proposaient donc que les plus hauts revenus soient soumis à un impôt minimal. Christine Lagarde, la ministre de l'Économie, avait alors promis d'étudier la question.

Elle l'a fait ! Les députés en question viennent de recevoir un rapport leur indiquant, en substance, que l'idée d'un impôt minimal était contradictoire avec la doctrine officielle de Sarkozy et que, de toute manière, cet impôt était trop compliqué à calculer pour pouvoir être vraiment juste.

Ces députés de droite ne proposaient pourtant que d'instituer un impôt symbolique acquitté par les plus riches afin de cacher un tant soit peu cette injustice criante : plus on est pauvre, plus grande est la part du revenu qui est mangée par les impôts (directs et surtout indirects). Il est vrai que les députés ont, eux, ont le souci de leur réélection. Alors que le gouvernement n'a que celui de contenter, au centime près, les plus riches.

Paul GALOIS

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

Sous une dégueulasserie, toutes les autres

Ah, le « coup de gueule » de Fadela Amara contre l'amendement *déguellasse* (certes) à la loi anti-immigrés Hortefeux ! Le gouvernement lui-même en est tout ému. Quel courage, quel franc parler. La gauche a applaudi. Une bonne partie de la droite aussi, et tous les entre-deux. « *J'ai d'abord envie de dire à Fadela Amara : « enfin ! » et « bravo ! »*, s'est exclamé Bernard-Henri Levy. Et Jacques Toubon de rendre hommage à cette « *sacrée bonne femme* ».

Courageuse mais pas téméraire, la « sacrée bonne femme » a néanmoins tenu à préciser qu'elle n'envisageait absolument pas de quitter le gouvernement. « *Si l'amendement est confirmé, oui, je resterai. (...) Je n'ai jamais voulu démissionner* ». C'est là tout le charme du style gouvernemental de Sarkozy. Vive « l'ouverture », vive la « diversité », vive la « liberté d'expression »... Que les grandes gueules gueulent, mais marchent au pas. Que les « partenaires sociaux » bougonnent et discutent « les termes » de la réforme sur les retraites, mais finissent par accompagner la réforme.

Bon. Fadela Amara avait déjà changé de veste, pas de quoi trop s'étonner. Mais ladite opposition ? Ses ex et toujours (dit-elle) ami(es) du parti socialiste ? Font-ils preuve de plus d'audace sur la question des lois scélérates et des mesures administratives et policières anti-immigrés ? Les ténors du PS ont mouillé leur chemise, oui... sur une scène très people du zénith ! Entourés du tout Paris et aux côtés de Bayrou et d'un député Villepiniste (qui s'est fait ovationner en déclarant qu'il ne participait « *pas à un meeting contre le gouvernement mais contre un amendement* »), ils ont discoursé sur les dangers des dérives eugénistes. Jusqu'à Charles Pasqua, grand ami des immigrés comme chacun sait, qui a protesté dans la presse contre l'amendement Mariani. Décidément, l'heure est à l'indignation consensuelle.

Mais aucun de ces révoltés ne prend la peine de dire un mot de la loi elle-même, destinée à précariser encore davantage les immigrés, et dont tous les articles rivalisent d'ignominie avec le fameux amendement. Soyons clairs : il ne s'agit pas d'interdire aux travailleurs étrangers de travailler en France – les patrons sont trop contents de pouvoir surexploiter les salariés les plus vulnérables –

mais de les empêcher de faire venir leurs femmes et leurs enfants : obligation de passer un test de langue conditionnant l'obtention d'un visa, signature d'une charte sur les « valeurs et la culture françaises » et, surtout, obligation de gagner le smic ou 1,33 fois le smic (pour les familles nombreuses) pour bénéficier du regroupement familial. À ce compte-là, bien des Français devraient se séparer de leurs enfants ou rejoindre les centres de rétention. Le rêve du patronat : disposer d'une main-d'œuvre célibataire, précaire et sans attaches sur place.

Tant pis si des familles sont exploitées, tant pis si des maris ne voient pas leurs femmes durant des années, tant pis si les immigrés se retrouvent seuls dans un pays inconnu. L'essentiel, c'est qu'ils s'adaptent aux besoins du patronat. Et pour être sûr qu'ils comprennent bien, Brice Hortefeux a mis en place la politique du chiffre. On fixe un quota annuel d'expulsés – 25 000 pour 2007 – et on sème la terreur parmi les sans papiers pour l'atteindre, quitte à provoquer des drames, des suicides et tentatives de suicides, des défenestrations.

La gauche veut bien consacrer un dimanche soir à dénoncer l'utilisation scandaleuse (et de sinistre mémoire en effet) de la biologie, mais pour le reste elle préfère se taire. C'est qu'elle ne voudrait pas avoir à mentir trop effrontément. Elle ne va tout de même pas s'attaquer réellement à Brice Hortefeux alors que Ségolène Royal proposait, il y a à peine six mois, l'instauration d'« *un visa permettant des allers-retours multiples sur plusieurs années, afin que les migrations s'adaptent aux besoins réels du marché du travail* ».

Heureusement que les parents d'élèves, les associations, les militants, les enseignants, les camarades de travail et voisins n'ont pas attendu le PS pour protester réellement et exiger la régularisation de tous les sans papiers et de leurs familles. Retrouvons-nous tous ensemble samedi 20 octobre pour manifester notre opposition à l'ensemble de cette nouvelle loi scélérate.

Juliette NOUTALI

Convergences Révolutionnaires n° 53 (septembre-octobre 2007)

Bimestriel publié par la Fraction

Dossier : Industrie pharmaceutique : les rouages de la machine à profits

Articles : Pour un nouveau parti révolutionnaire – *Pouvoir d'achat, retraites, droit de grève... des cheminots et des autres* : à l'attaque globale réponse globale ! – *Peugeot-Citroën* : des milliers de licenciements programmés – *Universités* : la réforme ou la casse ? – *Allemagne* : la grève bradée des cheminots – *Belgique* : le communautarisme contre les travailleurs.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 euro, ou s'abonner (1 an : 9 euros ; de soutien : 15 euros) écrire à :
LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18
ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

• Copé, député et avocat

Carrière publique et petit commerce

Jean-François Copé, ancien ministre, maire de Meaux, député et président du groupe UMP à l'Assemblée nationale, est en même temps avocat. Il travaille, à temps partiel, pour une société qui traite de très grosses affaires. Elle fut par exemple le conseil de l'État pour la fusion GDF-Suez et ses clients peuvent se permettre de payer ses services 500 euros l'heure. Un membre de ce groupe a laissé entendre au journal *Le Parisien* que ce qui intéresse le cabinet n'est pas tant la compétence supposée de Copé que le carnet d'adresses qu'il s'est constitué à la faveur de sa carrière de politicien.

Un certain nombre des collègues UMP de l'ex-porte-parole du gouvernement trouvent que son avidité fait mauvais genre : il touche déjà 7 500 euros d'indemnités liées à son activité politique et pourrait s'en contenter, officiellement. De plus son activité extra-parlementaire risque de faire croire au public que le métier de député UMP n'est pas éreintant et laisse du temps libre...

Des députés de gauche, eux, avancent qu'il n'est pas moral d'être à la fois l'avocat de grands groupes privés et homme

politique car, comme le dit Hollande, « *il peut y avoir conflit d'intérêts* ». Les dirigeants du PS s'y connaissent puisque Védrine, ancien ministre de Lionel Jospin, travaille dans le même cabinet que Copé et nombre de dirigeants socialistes sont aussi avocats d'affaires ou l'ont été, à commencer par Dominique Strauss-Kahn.

Mais à y réfléchir, y a-t-il vraiment « *conflit d'intérêts* » ? Un avocat d'affaires est quelqu'un qui se met au service des grands groupes capitalistes pour les conseiller dans leurs opérations. Mais en fait c'est aussi cela que fait l'État, sur une tout autre échelle. Par exemple l'avocat d'affaires « *facilite* » la fusion Suez-GDF et touche pour cela de gros honoraires. Mais c'est bien l'État qui privatise de fait GDF et qui choisit à qui il fait ce cadeau et dans quelles conditions.

L'État offre ses services aux patrons gratuitement (pour eux). Un Copé ne fait que compléter en leur proposant, à l'ombre de l'État et grâce à lui, de petits services avec un petit pourboire.

Paul GALOIS

Soignés par la matraque



Dans son rapport annuel, Médecins du Monde annonce qu'il a reçu en 2006 près de 25 000 patients. Étrangers en situation irrégulière pour la plupart, ceux-ci vivent dans leur quasi-totalité en dessous du seuil de pauvreté (788 euros par mois). Près de 70 % n'ont pas de travail. 20 % dorment dans la rue et 41 % dans un logement précaire. C'est dire la gravité des maladies dont ils souffrent et

qui s'aggravent encore du fait de leurs conditions de (sur)vie.

25 000 patients, c'est 16 % de moins qu'en 2005. Non pas que la misère ait reculé, mais parce que l'État français leur offre, en lieu et place d'un système de soins, des policiers de tout genre que les pauvres craignent encore plus que la maladie.

SG

• Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie)

L'usine a 100 ans, mais pas toutes ses dents

Une pleine page (en bleu) de publicité dans les quotidiens locaux et nationaux rappelle les 100 ans de l'usine Pechiney-Alcan de la ville de Saint-Jean-de-Maurienne.

Cette usine est dite « toujours active ». Certes, mais elle est aussi toujours menacée de fermeture, la direction du trust franco-canadien de l'aluminium se refusant à parler de ce qu'il en

advient après 2012. Les effectifs y ont fondu au fil des ans. Et les fermetures des usines Alcan-Pechiney de Cruseilles (Haute-Savoie) et de Lannemezan (Hautes-Pyrénées), annoncées en 2004 et réalisées depuis, ne sont pas de bon augure.

Les travailleurs ont de meilleurs anniversaires à fêter (et d'actions à renouveler) : ceux de Juin 36 et Mai 68.

• Réforme de la « carte judiciaire »

Mépris de classe pour les justiciables

Passé le temps des déclarations médiatiques sur la vaste « consultation nationale » qui devait servir de base à une restructuration des tribunaux, de leur nombre, de leur emplacement et de leur compétence, la ministre Rachida Dati a entamé une tournée des régions pour annoncer aux magistrats et avocats, au cas par cas, ses projets de fermeture de juridictions de proximité.

Pour entamer sa « réforme », elle a préféré morceler, cour d'appel par cour d'appel, ses annonces de suppressions de nombreux tribunaux d'instance, à l'activité jugée insuffisante. Dans le ressort de la cour d'appel de Bourges, par exemple, huit tribunaux sur douze disparaîtront, alors que les magistrats consultés ne suggéraient qu'une seule fermeture. Des tribunaux de grande instance, des tribunaux de commerce et des juridictions

prud'homales sont également visés, les 1 200 tribunaux du pays étant censés être passés au crible dans les trois années qui viennent.

Dans ces tribunaux d'instance, cible principale de la « réforme », dont la moitié risque de disparaître, quelques juges, parfois un seul, traitent les problèmes que rencontrent les milieux populaires, loyers, surendettement, voisinage, tutelles ou curatelles. « Tous les deux mois, raconte à un journaliste le juge d'instance d'Étampes, dans l'Essonne, je fais un tour des maisons de retraite ou des hôpitaux psychiatriques, avec ma greffière. Le juge d'instance, c'est le médecin de campagne de la justice. »

Ce n'est pas la simplification liée à l'informatisation et encore moins la prétendue nécessité de refondre un système qui « n'a pas évolué depuis cinquante ans » qui inspire le

grand ménage de la garde des Sceaux.

Les juridictions comme les tribunaux d'instance, qui croulent souvent déjà sous les dossiers sont sur la sellette, sous prétexte de « qualité de la justice ». De même, en s'attaquant aux conseils de prud'hommes, le gouvernement montre son mépris pour les travailleurs contraints de recourir à ces tribunaux pour défendre leurs droits contre les attaques de leurs patrons. En réalité, l'objectif est de faire des économies en matière de justice. Et ces économies se feront le plus souvent aux dépens de la population pauvre.

Tandis que les riches, qui ont des moyens et des relations, n'auront guère de difficultés à avoir accès aux tribunaux, les plus pauvres devront se déplacer de plus en plus loin et attendre encore plus longtemps, en espérant que la justice passe.

Viviane LAFFONT

• Peines planchers

Prison à tout prix

Depuis août dernier, un prévenu qui aurait déjà commis, au cours des cinq dernières années, une infraction identique à celle pour laquelle il comparaît en justice se trouve en état de « récidive légale ». La loi proposée par Sarkozy pendant sa campagne et défendue devant les députés par Rachida Dati impose une peine plancher, le tiers environ de la peine maximale prévue.

Le juge ne peut situer son verdict en dessous de celle-ci, sauf à rédiger une « décision spécialement motivée », complexe et contraignante.

En cas de « récidive aggravée » – la deuxième récidive –, la peine plancher imposée est encore plus importante et l'application de la loi aboutit à des peines totalement hors de proportion avec le délit. Un jeune fumeur de cannabis s'est ainsi vu infliger quatre ans de prison ferme pour en avoir acheté deux grammes pour sa consommation personnelle. La loi sur la récidive, en

ce qui concerne la détention de stupéfiants, s'applique quelle que soit la drogue, la quantité en jeu, la personnalité de l'accusé, les circonstances de l'infraction. Un vol avec effraction peut être imputé à un gamin qui fracture un distributeur de confiseries comme à un casseur du gang des égouts. À Bordeaux, les magistrats ont eu à juger un SDF qui avait volé un parapluie dans une voiture : cette récidive de vol avec effraction aurait dû lui valoir, en termes de peine plancher, deux mois de prison ferme.

La ministre se félicitait récemment que depuis le 11 août, soit un peu plus de deux mois, 1 057 décisions de justice, si l'on peut dire, aient été rendues sur le fondement de la loi sur la récidive. À ce rythme, le taux de suroccupation des prisons (120 %) ne risque pas de faiblir et l'état lamentable des établissements pénitentiaires de s'améliorer.

Heureusement que, dans sa grande sagesse, le gouvernement accélère la dépenalisation du droit des affaires, envisageant de remplacer les sanctions pénales par des procédures civiles ou commerciales. La justice pourra se désintéresser des patrons voyous pour se consacrer aux voleurs de parapluie.

V.L.

• Droit des affaires

Le pouvoir veut mettre les patrons à l'abri des enquêtes

Pour mettre en application la promesse que Sarkozy avait faite devant l'assemblée du patronat, sa ministre de la Justice, Rachida Dati, vient de confier à une commission le soin de préparer le terrain à « la dépenalisation du droit des affaires », une loi qui pourrait protéger les patrons de tout ou partie des poursuites judiciaires qui pourraient

réunir des preuves risquant de commettre lui-même un délit en enfreignant le secret des affaires, secret commercial, secret bancaire, qui constituent une protection extrêmement efficace pour les patrons. Seul le fisc pourrait encore procéder à des enquêtes, mais dans la discrétion et sous le contrôle direct du ministère du Budget.

Le véritable enjeu de cette dépenalisation du droit des affaires consisterait donc à protéger les patrons contre des enquêtes sur la conduite de leurs affaires, enquêtes qui permettent parfois de rendre publique toute une série de complicités. Rappelons-nous de l'affaire Elf, au cours de laquelle l'enquête des



être intentées contre eux.

Certes, le « droit des affaires » régit d'abord les litiges entre possédants, par le biais de la justice civile. Sélectivement d'ailleurs, car par exemple les gros actionnaires qui contrôlent une société ont tout à fait la possibilité de spolier les petits. Le droit des affaires prévoit tout de même un certain nombre de délits possibles, c'est-à-dire de comportements qui relèvent de la correctionnelle, comme par exemple l'abus de biens sociaux.

Or, c'est la présomption d'un « délit » qui permet de déclencher une enquête judiciaire susceptible d'apporter les preuves des manœuvres délictueuses du patron et des cadres dirigeants. S'il n'y a plus de délit, il n'y a plus d'enquête. Pire même : celui qui s'aviserait d'essayer de



juges Eva Joly et Laurence Wychniowski avait mis au jour un système de corruption généralisée impliquant hommes d'affaires et gouvernants.

Si le projet était mené à son terme, les agissements des patrons seraient protégés par encore plus d'opacité.

On a rarement vu un patron en prison pour délit économique. Avec ce que prépare le gouvernement, ce sera encore plus exceptionnel.

Paul SOREL

• Italie

Un référendum pour faire passer l'accord sur les retraites

Entre le 8 et le 10 octobre, les dirigeants syndicaux italiens ont fait entériner, par un référendum parmi les salariés et les retraités, l'accord sur les retraites qu'ils ont signé le 23 juillet dernier avec patrons et gouvernement. Cette consultation était organisée sous leur contrôle et si, dans les grandes entreprises, les votants correspondaient à la liste du personnel, il n'en était pas de même à l'extérieur où chacun pouvait voter. Cela a permis aux dirigeants syndicaux d'annoncer l'approbation à plus de 80 % de l'accord signé.

Malgré tout, ils n'ont pu occulter le fait que, dans nombre de grandes entreprises, par exemple l'usine Fiat de Turin, le « non » a été majoritaire. En effet, l'accord du 23 juillet prévoit l'augmentation progressive de l'âge de la retraite. Si les travailleurs italiens pouvaient jusqu'à présent partir à 57 ans, à condition de compter 35 ans de cotisations, ils devront dès 2009 totaliser 95, soit par exemple 59 ans et 36 ans de cotisations, ou bien 60 ans et 35 ans de cotisations. Ce coefficient passera à 96 en 2011, puis à 97 en 2013. Ceux qui ne rempliraient pas ces conditions et voudraient partir quand même subiront de fortes

décotes. Seuls les travailleurs considérés comme ayant effectué des travaux pénibles auraient droit à une réduction de trois ans sur le total demandé, mais le nombre de départs en retraite dans ce cadre a été limité d'avance à 5 000 par an.

À cela s'ajoute une diminution du montant des retraites versées, suite à une révision du mode de calcul déjà introduite en 1995 et qui devrait être suivie d'autres révisions. Face à cela, les 33 euros d'augmentation mensuelle des retraites décidés en juillet par le gouvernement Prodi ne pèsent pas grand-chose ; ils lui ont seulement permis de faire passer l'accord comme favorable aux retraités, afin d'obtenir leur vote.

On peut remarquer que, même après ce recul, l'âge de la retraite en Italie restera en fait inférieur à l'âge de la retraite en France par exemple, ce que les gouvernants français omettent de rappeler lorsqu'ils proposent d'augmenter cet âge sous prétexte de « faire comme les autres pays ».

Pour autant, les travailleurs italiens n'ont pas non plus à accepter cet accord du 23 juillet. Présenté comme un accord social global, sous le nom de « welfare » emprunté à l'anglais, il comporte d'ailleurs un autre recul des syndicats sur la question des emplois

précaires. Prodi avait promis, avant son élection, de réviser la « loi 30 » due au gouvernement Berlusconi et généralisant les contrats de travail et la précarité. Finalement cette loi n'a reçu que des retouches mineures et la précarité généralisée est ainsi entérinée, non seulement par le gouvernement de centre gauche, mais par les directions des trois grandes centrales italiennes, la CGIL, la CISL et l'UIL.

En apposant ainsi leur signature à des reculs substantiels pour l'ensemble des travailleurs italiens, en mettant en scène une prétendue approbation de ces reculs par les travailleurs, les dirigeants syndicaux rendent un grand service au gouvernement de centre gauche de Prodi. Alors que ce gouvernement qui ne dispose que d'une majorité réduite s'est déjà largement discrédité auprès des couches populaires, il démontre ainsi au patronat et à la bourgeoisie italienne sa capacité

à mettre en œuvre des mesures antiouvrières grâce à l'aval des bureaucraties syndicales.

Le 20 octobre, une manifestation nationale est prévue à Rome. Organisée par les partis de la majorité, notamment Rifondazione Comunista, qui disent vouloir faire pression pour une politique plus « à gauche », elle peut être l'occasion d'exprimer le mécontentement de nombre de travailleurs à l'égard de la politique de Prodi. Mais surtout, au-delà de cette manifestation, les travailleurs n'ont aucune raison de se sentir liés, ni par l'accord du 23 juillet ni par les résultats du « référendum » tel que l'ont organisé les dirigeants syndicaux. Ils ont la force et les moyens de remettre en cause tous ces reculs, en retrouvant le chemin de la lutte, dans les entreprises et dans la rue. C'est ce qu'il faut souhaiter dans la période qui vient.

A.F.



Walter Veltroni à la tête du Parti Démocrate

Dimanche 14 octobre, au cours de « primaires » organisées dans toute l'Italie, c'est le maire de Rome Walter Veltroni qui a été désigné comme secrétaire du nouveau Parti Démocrate qui voudrait se placer à la tête de la gauche italienne.

Veltroni était un dirigeant du Parti Communiste Italien avant que celui-ci se transforme, devenant en 1990 le Parti Démocratique de la Gauche (PDS) puis simplement les Démocrates de Gauche (DS). Ce changement de nom a accompagné la transformation définitive de l'ancien PC en un parti de gouvernement. Le PDS, puis les DS ont été le principal soutien des gouvernements de centre gauche, apportant leur caution à tous les reculs que ceux-ci ont imposé aux travailleurs italiens.

En même temps, pour apporter à l'Italie la stabilité gouvernementale souhaitée par tous les possédants, ce parti s'est prêté à toutes les réformes nécessaires pour mettre en place un système majoritaire basé sur l'alternance entre une coalition de gauche et une coalition de droite. Veltroni s'est distingué dans cette évolution, cet ancien « communiste » déclarant que son modèle n'était autre que le Parti Démocrate américain.

Tout cela ne s'est pas passé sans érosion électorale pour les DS, d'où le projet de Parti Démocrate. Celui-ci regroupe désormais les DS avec une série de partis du centre, ex-démocrates-chrétiens ou ex-socialistes, qui étaient déjà regroupés dans une coalition dite *la Margherita* (la Marguerite). L'union

des DS et de *la Margherita*, espèrent ses fondateurs, donnera au nouveau parti un poids électoral suffisant pour s'imposer comme l'élément majoritaire d'une coalition parlementaire de gauche. Une réforme du système électoral, dans un sens plus majoritaire encore que le système actuel, viendrait compléter l'opération.

Le « démocrate » Veltroni, qui a ainsi réalisé son rêve, se présente donc déjà en éventuel successeur de l'actuel leader du centre gauche et Premier ministre, Romano Prodi, lorsque celui-ci sera vraiment usé. Reste à savoir si ce ne sera pas toute la coalition de centre gauche qui se sera usée avec lui, à force de servir tous les désirs du grand patronat.

A.F.

L'accord du 23 juillet d'il y a quinze ans

L'article suivant est extrait du journal de nos camarades italiens, *L'Internazionale* (n° 73 d'octobre 2007)

Le 23 août dernier est mort Bruno Trentin, ex-secrétaire général de la CGIL à l'époque des accords de juillet 1992 et 1993. Son nom, comme beaucoup s'en souviennent, reste lié à un des plus grands coups portés aux travailleurs de la part des gouvernements et des organisations patronales. Le 23 juillet 1992 en effet, Trentin mit en œuvre avec les autres organisations syndicales et le gouvernement Amato, l'enterrement définitif de ce qu'il restait de l'échelle mobile des salaires, soit quinze ans exactement avant l'accord de cette année qui est un coup de plus contre les retraites.

Avant 1992, les salaires étaient automatiquement réévalués en fonction de l'augmentation du coût de la vie. Depuis, ce qui auparavant était un droit est devenu une augmentation contractuelle, résultant chaque fois d'années de négociations, et jamais complète. (...)

À l'époque, les syndicats abandonnèrent aux patrons une part consistante des salaires en échange de promesses risibles, comme celle de la modération des prix, dont personne n'a vu la couleur, et la reconnaissance d'un rôle d'acteur (la fameuse « concertation ») dans la soi-

disant « politique des revenus » qui ne fut par la suite la politique que d'un seul revenu : le revenu ouvrier.

(...) Évidemment Trentin n'a été que l'expression d'une politique syndicale qui n'a pas changé et qui, aujourd'hui encore, désarme la classe ouvrière. De ce point de vue le fait que le syndicat dit le plus combatif, la CGIL, soit dirigé par lui ou un autre, ne fait pas grande différence.

Cela dit, la nécrologie la plus perspicace de Trentin a été celle donnée par l'ex-Premier ministre Amato dans une interview au *Corriere della Sera* du 24 août. (...)

En septembre 1992 les syndicats proclamèrent une série de grèves avec des manifestations régionales, qui eurent une forte participation et durant lesquelles Trentin lui-même fut la cible de boulons et d'objets divers lancés par les travailleurs. Et Amato de rappeler : « La décision de ne pas faire de grève générale, mais de gérer le mécontentement en le dispersant en manifestations régionales, m'aida beaucoup à passer cette étape. Et cela, je peux le dire avec la distance des années, fut la plus grande collaboration que les syndicats et Trentin apportèrent à mon gouvernement ».

Un jugement très clair, auquel il n'y a rien à ajouter !

• Turquie

Vers une intervention militaire en Irak ?

Le 17 octobre, l'Assemblée nationale turque devait, sur demande du gouvernement du Premier ministre Erdogan, autoriser l'armée à intervenir militairement en Irak, en cas de besoin, contre la guérilla kurde du PKK qui y dispose de bases arrière.

Cette autorisation est en fait très formelle, les généraux turcs s'arrogeant depuis longtemps le droit d'intervenir dans la région kurde du nord de l'Irak, soit par des bombardements de ce qu'ils estiment être des bases du PKK, soit même par des incursions. L'état-major n'en faisait pas moins pression depuis des mois sur le gouvernement pour qu'il entérine cette politique. Des attentats attribués au PKK et ayant abouti à la mort de militaires turcs lui en ont fourni l'occasion.

Depuis l'intervention américaine contre Saddam Hussein, la région kurde dispose d'une autonomie de fait. C'est aussi la partie de l'Irak où la situation est la plus stable et où règne une relative prospérité. Ce sont d'ailleurs souvent des sociétés capitalistes turques qui

en profitent, vendant leurs produits et installant des chantiers dans cette région kurde. Mais les chefs de l'armée turque voient la situation d'un autre oeil : cette autonomie risque de devenir un exemple pour les Kurdes de Turquie. D'autre part, même si les dirigeants kurdes irakiens tentent de limiter les activités du PKK, ils ne peuvent le faire totalement sous peine d'apparaître comme solidaires de la répression qui s'exerce contre la population kurde de Turquie à laquelle, malgré quelques gestes et modifications législatives, l'État turc continue en fait de nier même le droit de parler ou d'avoir une presse dans sa langue.

L'armée turque veut donc contraindre les dirigeants irakiens à agir contre le PKK, ce dont ils n'ont guère les moyens, et sinon occuper elle-même une partie de cette zone. Un prétexte pourrait être aussi de protéger la minorité turkmène de cette région kurde. Mais une vraie raison pourrait être aussi le fait que la Turquie, depuis toujours, lorgne sur les riches-



L'armée turque au Kurdistan

Millyet

ses pétrolières de Kirkouk et de Mossoul, situées dans cette région. Les dirigeants des États-Unis, de leur côté, s'opposent à une telle intervention ; mais ils n'ont peut-être pas vraiment les moyens de s'y opposer.

Contraint et forcé par les pressions de l'armée, le gouvernement Erdogan a donc fini par céder. Reconduit à la tête du pays à la suite des élections de cet été, Erdogan et son parti AKP, dit « islamiste modéré », souhaitent plutôt se désengager de ce type de conflit. Cela correspond à une tendance des

grands capitalistes turcs qui souhaitent s'intégrer à l'Union européenne, profiter des opportunités de faire des affaires au nord de l'Irak, au Moyen-Orient et en Asie centrale, sans pour autant s'embarasser des coûts d'une intervention militaire dont ils préfèrent laisser le soin, par exemple, aux États-Unis.

Le plus simple serait évidemment de reconnaître aux Kurdes de Turquie les droits démocratiques qu'ils réclament. Mais le gouvernement Erdogan est visiblement inca-

pable de mener une telle politique, non seulement parce que l'armée et l'État qu'il dirige ne l'acceptent pas, mais parce que la société turque nie un grand nombre de ces droits aux Turcs eux-mêmes.

C'est donc peut-être un nouveau front qui pourrait s'ouvrir en Irak par l'intervention de l'armée turque. Le chaos que l'intervention américaine a amené en Irak ne ferait ainsi que s'étendre un peu plus, en impliquant ses voisins.

A.F.

• Irak

L'armée américaine sous-traite une partie de ses exactions

Le 9 octobre, à Bagdad, des gardes armés appartenant à la société Blackwater assassinaient deux femmes en pleine rue. Ce crime perpétré de sang-froid est le dernier d'une longue série. En effet, Erik Prince, le PDG de Blackwater, a été convoqué mardi 2 octobre devant une commission du Congrès des États-Unis pour s'expliquer sur les « 168 crimes et délits graves » dont sont accusés ses employés en Irak.

Blackwater est une des armées privées qui opèrent dans ce pays pour le compte de particuliers, d'entreprises et, avant tout, de l'armée américaine. Il y aurait selon les estimations de 10 000 à 50 000 mercenaires armés dans le pays (en plus des 150 000 soldats américains réguliers), ne répondant à aucune autorité, ne relevant d'aucun tribunal, ayant la possibilité d'assassiner qui ils veulent et quand ils veulent. C'est justement après l'assassinat de 17 passants pris au hasard que le gouvernement irakien a demandé offi-

ciellement aux responsables américains de bien vouloir expulser Blackwater. Le fait que ce gouvernement soit incapable d'arrêter des criminels connus, d'empêcher des bandes armées de nuire, et qu'il ne puisse pas interdire lui-même à Blackwater d'opérer sur son territoire, démontre, s'il en était besoin, l'absence d'autorité propre de l'État irakien.

Ce n'était pourtant pas la première fois que les « chiens de guerre » faisaient parler d'eux. Ils sont en Irak depuis le début de la guerre et ont déjà été mêlés à des affaires d'assassinat et de torture sans avoir jamais été inquiétés. Surtout pas par l'armée américaine qui leur sous-traite un certain nombre de tâches militaires. Cela va de l'intendance au renseignement, de la sécurité des bâtiments aux patrouilles.

Cette politique de sous-traitance existe depuis longtemps, mais elle a connu une croissance rapide avec l'arrivée de Bush au pouvoir et l'invasion de l'Irak. Elle permet au gouvernement

américain à la fois de réduire le nombre de soldats engagés (et donc le nombre de morts américains officiels) et d'offrir des contrats à des entreprises amies. Car les sociétés de mercenaires sont souvent des filiales de grands groupes, lesquels sont souvent non seulement des contributeurs financiers des campagnes électorales de Bush, mais encore des entreprises liées à la famille présidentielle et à celle du vice-président Cheney. Ce dernier fut, pendant la période qui sépara la présidence de Bush père de celle de Bush fils, l'un des dirigeants d'Halliburton, prestataire de service de l'armée américaine en Irak. La seule société Blackwater a perçu 750 millions de dollars pour ses activités en Irak depuis 2003 et vient, malgré le scandale provoqué par les assassinats de civils irakiens, de signer avec l'armée américaine un nouveau contrat d'un montant de 92 millions de dollars.

Le 15 octobre, le gouvernement Bush a laissé entendre que Blackwater quitterait l'Irak d'ici six mois, le temps sans

doute que ses tueurs soient intégrés dans d'autres armées privées opérant dans le pays. Les autorités américaines ont également affirmé que les activités des mercenaires seraient désormais contrôlées de plus près. Mais par qui ? Par les diplomates qui ont couvert tous leurs crimes depuis 2003 ? Par des envoyés du gouvernement qui seront, comme le vice-président, des obligés ou des actionnaires des sociétés qu'ils sont censés contrôler ? Par les militaires officiels ? Mais ils ont autant de sang sur les mains.

Ce que font les mercenaires en Irak est ce qu'ont fait toutes les armées coloniales et ce que fait aujourd'hui, sur les mêmes lieux et contre les mêmes civils innocents, l'armée américaine. À cette différence près que dans l'armée, les soldats ont parfois des scrupules, voire se rebiffent contre le sale travail qu'on veut leur faire faire. Les mercenaires, eux, sont taillés pour le « job ».

Paul GALOIS

• Suisse

Les patrons du BTP en veulent toujours plus

Depuis le 1^{er} octobre, la convention collective de travail signée en 2005 entre les syndicats du bâtiment et les patrons de la branche a été dénoncée unilatéralement par la SSE, la Société suisse des entrepreneurs.

Les représentants des patrons du bâtiment veulent plus de flexibilité, pour pouvoir à leur convenance obliger les travailleurs à des semaines interminables en été, et à des mises en congé forcé en hiver. Ils veulent pouvoir imposer jusqu'à deux semaines sans travail, et ainsi remplacer le système actuel du chômage, qui laisse à leur charge des jours de carence et des cotisations sociales. Invoquant la compétitivité, le patronat s'en prend donc aux conditions de travail et de vie, allongeant dangereusement les journées de travail, ainsi qu'aux salaires. Avec le nouveau système, le paiement des heures supplémentaires disparaîtrait dans le flou artistique de la flexibilité.

Depuis juin dernier, des manifestations contre cette exigence de la SSE ont eu lieu à Genève, et à Lucerne, où plusieurs milliers de travailleurs ont bloqué le centre-ville pendant que les patrons du bâtiment tenaient congrès. Les directions syndicales, cosignataires de la précédente convention, ont alors été accusées par la SSE de « préparer la guerre » ! Tout cela parce qu'elles avaient posé quelques conditions pré-

lables à un nouveau contrat, ce qui est bien le minimum que les travailleurs puissent espérer d'elles. 15 000 manifestants se sont alors retrouvés le 22 septembre à Zürich.

Depuis, les milliers de travailleurs du bâtiment ont manifesté de nouveau. Le 13 octobre, plusieurs centaines ont cessé le travail 24 heures sur le chantier ferroviaire du Gothard. Le 15, 4 000 à 5 000 manifestants ont scandé, à Genève, « Sans convention, pas de maçons », faisant allusion à la baisse du salaire horaire et à la dangereuse flexibilité que leurs patrons essaient de leur imposer. À Neuchâtel, à Berne, de nombreux chantiers étaient bloqués

du fait de la grève et des manifestations. Une nouvelle manifestation est prévue le 1^{er} novembre à Zürich.

Pour l'instant, le patronat fait monter la pression en donnant de la voix. Après les travailleurs d'autres branches, comme ceux du chemin de fer qui ont vu leur horaire légal hebdomadaire augmenter de deux heures en trois ans, passant de 39 à 41 heures, ce sont les 100 000 travailleurs du bâtiment, dont de nombreux en contrats précaires, qui risquent de faire encore plus les frais de la rapacité patronale... sauf à bâtir la riposte qui s'impose.

Viviane LAFFONT



Manifestation des travailleurs du bâtiment.

ARC

• Décès de Bob Denard

Mort d'un serviteur méritant de l'État français

L'ex-mercenaire Bob Denard vient de mourir. Avant de tomber en disgrâce pour une tentative de putsch aux Comores en 1995, il avait derrière lui une longue carrière d'exécutant des basses œuvres des puissances coloniales en Afrique et au Moyen-Orient.

Après avoir sévi dans les rangs de l'armée française au cours des guerres d'Indochine puis d'Algérie, il était devenu mercenaire. À ce titre, il se retrouva successivement au Katanga (Congo), au Yémen, au Biafra (Nigeria), en ex-Rhodesie, en Angola, au Bénin puis aux Comores. Dans la plupart des coups tordus et putschs auxquels il participa, celui qui

s'était baptisé « le corsaire de la République » intervint avec la bénédiction des services secrets français et de Jacques Foccart, qui fut longtemps le « Monsieur Afrique » de l'Élysée, ainsi qu'avec le soutien des relais locaux de l'impérialisme français en Afrique comme Omar Bongo ou Houphouët-Boigny.

Ce mercenaire fut une incarnation des filières occultes grâce auxquelles l'État français a maintes fois pesé sur les événements africains, sans avoir les mains liées par une mission officielle ou des accords internationaux. Denard mena également des opérations pour le compte d'autres commanditaires, sans forcément bénéficier

de l'aval du gouvernement français.

Ces opérations lui valurent plusieurs comparutions devant la justice française : pour une tentative de coup d'État perpétré au Bénin en 1977, pour l'assassinat du président comorien Ahmed Abdallah en 1989 ou pour une tentative de putsch aux Comores en 1995. Mais chaque fois la justice sut se montrer indulgente avec celui qui fut un si bon serviteur de l'État français. C'est d'ailleurs chez lui que ce « chien de guerre » a fini par s'éteindre, emportant sans doute dans sa tombe bien des secrets d'État.

Roger MEYNIER

• États-Unis

Le racisme ordinaire

Un jeune Noir de Jena, en Louisiane, Mychal Bell, âgé de dix-sept ans, a été libéré sous caution le 27 septembre, à la suite d'une importante mobilisation antiraciste. Il avait été arrêté lors d'une bagarre avec des jeunes Blancs, jugé et condamné par un tribunal pour adultes alors qu'il est mineur. Mais les irrégularités juridiques n'étaient que la conclusion de toute une affaire gangrenée par la haine raciale toujours vivace dans le sud des États-Unis.

L'affaire a commencé en septembre 2006. Dans la cour du lycée de Jena trônait un arbre « blanc » ainsi surnommé parce que les élèves blancs avaient l'habitude de s'y abriter. Trois élèves noirs demandèrent au proviseur l'autorisation d'aller eux aussi y prendre le frais. Le lendemain, des élèves blancs avaient suspendu aux branches de l'arbre trois nœuds couulants, symboles évidents des lynchages de Noirs pratiqués encore il n'y a pas si longtemps dans cette petite ville du Sud, blanche à 85 %. Les auteurs de ce qu'on considéra comme une « mauvaise plaisanterie » furent exclus pour quelques jours.

La suite, ce fut une série de bagarres entre Blancs et Noirs. Un Blanc qui avait menacé les jeunes avec une arme ne fut pas inquiété mais six lycéens noirs, dont

Mychal Bell, furent arrêtés pour avoir tabassé un lycéen blanc et même accusés d'abord de tentative de meurtre puis de coups et blessures en réunion.

Il fallut l'obstination d'une poignée de militants antiracistes, des Noirs et quelques Blancs, dont un pasteur texan, pour mobiliser l'opinion, les associations, les médias au niveau local puis au niveau national. Finalement une manifestation réunit à Jena le 20 septembre dernier 30 000 personnes venues de différentes villes des États-Unis.

La mobilisation a payé mais le problème de fond est loin d'être résolu. La violence raciste n'a pas disparu et même semble reprendre de la vigueur. L'hebdomadaire trotskyste *Spark* rappelle qu'à quelques heures de route de Jena, dans une ville du Texas, en 2003, un Noir avait été battu et laissé inanimé par un groupe de Blancs qui n'avaient été condamnés par un jury blanc qu'à des peines symboliques. Et à Jena même, on vient d'arrêter un jeune Blanc qui transportait des cordes de pendus dans sa voiture, tandis que des racistes appellent sur Internet à « virer » les « six de Jena » ; un climat délétère qui renvoie des années en arrière.

Sylvie MARÉCHAL



Bob Denard, en 1978, aux Comores.

AP

• Vente des actions d'EADS

Lagardère empochait, le gouvernement aidait

Le feuilleton de la vente des actions EADS effectuée début 2006, juste avant l'annonce des déboires industriels de l'Airbus 380, continue de remplir les colonnes des journaux, qui tentent de répondre à la question à 600 millions d'euros : « Qui savait quoi ? »

Arnaud Lagardère, principal actionnaire d'EADS avec le groupe Daimler, a-t-il vendu ses actions au prix fort, empochant au passage 600 millions de plus-value, en sachant que les retards de livraison de l'Airbus 380 allaient d'ici peu les faire chuter en Bourse ?

Le gouvernement de l'époque, dirigé par Dominique de Villepin, avait-il été tenu au courant des problèmes industriels d'Airbus et de la vente des actions ? A-t-il même favorisé cette vente, en laissant la Caisse des dépôts et consignations acheter ces titres, ou même en le lui demandant ? Il aurait ainsi favorisé outrageusement Lagardère et les hauts cadres d'EADS qui, eux aussi, ont empoché de confortables plus-values. Tous les responsables se renvoient la balle et affirment que rien de ce



qui a été fait n'était illégal...

Arnaud Lagardère, dans une interview au *Journal du Dimanche*, affirme même que toutes les opérations avaient été faites avec l'accord de Villepin, alors Premier ministre. « Dès janvier 2006, mes collaborateurs ont eu des réunions répétées et à haut niveau concernant l'opération (la vente des titres d'EADS appartenant au Groupe Lagardère, en particulier à la Caisse des dépôts et consignations) avec les services du Premier ministre... Matignon a suivi l'opération depuis le début. »

Villepin, lui, se défend, en prétendant que l'État n'était pas

au courant des retards industriels de l'A380, dont l'annonce allait provoquer la chute des titres d'EADS en juin 2006. Et son ministre de l'Économie de l'époque, Thierry Breton, répète n'avoir été au courant de rien.

Voilà une belle brochette de bonimenteurs. Lagardère était le principal actionnaire du groupe EADS, c'est également le principal dirigeant du conseil d'administration. L'État est également un des principaux actionnaires d'EADS, même si le gouvernement Jospin avait cédé en 1999 la « gouvernance » du groupe à Lagardère et Daimler. Les dirigeants exécutifs

d'EADS et d'Airbus sont nommés avec l'accord du gouvernement. Les liens personnels et financiers, les interpénétrations étatiques sont nombreux et étroits. On a du mal à croire que ces gens-là n'étaient pas au courant des problèmes industriels d'Airbus.

Quoi qu'il en soit, les difficultés causées par l'incompé-

tence de la direction d'EADS se sont traduites (à moins que ce ne soit qu'un prétexte) pour les salariés par des plans de réductions de milliers d'emplois, toujours en cours, et par une exigence de travailler encore plus pour ceux qui restent. Mais elles n'auront pas empêché les principaux actionnaires d'empocher 600 millions de plus-value.

Bertrand GORDES

Lancement de l'A380

La presse a largement relayé la livraison – avec plus d'un an et demi de retard – du premier exemplaire de l'A380 à la compagnie Singapore Airlines, par l'usine Airbus de Toulouse.

Devant plusieurs centaines de privilégiés invités à la cérémonie, parmi lesquelles on pouvait remarquer un Lagardère réjoui – pour lui, Airbus est vraiment une bonne affaire –, la direction a dévoilé les aménagements luxueux de son nouveau fleuron. On a ainsi appris que les

clients pouvant déboursier plus de 22 000 dollars bénéficieront d'une suite avec sièges transformables en véritable lit double. Le reste étant à l'avenant.

Après les sourires, les photos et les discours d'usage, tout ce beau monde a eu droit au champagne et aux petits fours ; le personnel, lui, a dû se rabattre sur un repas amélioré.

Quant au plan Power8, qui prévoit la suppression de 10 000 emplois, il est toujours aussi dur à avaler.

• Commission sur la croissance

Attali à la rescousse

La Commission pour la libération de la croissance française, présidée par Jacques Attali a présenté le 15 octobre ses premières propositions. Pour Attali, ancien conseiller de Mitterrand, nouveau conseiller de Sarkozy et un des symboles de sa politique d'ouverture, elles visent, rien que ça, « à renverser un certain nombre de Bastilles ».

Pourtant, à lire ces propositions sur le logement et le commerce, les Bastilles sont encore debout pour longtemps. La commission reprend à son compte toutes les revendications des grandes surfaces, et propose aussi l'abrogation des lois Royer (1973) et Raffarin (1996) qui contrôlent l'installation de nouvelles grandes surfaces, et la suppression de la loi Galland de 1996 qui encadre un peu les prix de la grande distribution et limite ses possibilités de mener une guerre des prix dont les petits commerces sont les victimes. Il n'est pas sûr que cette suppression entraîne la moindre baisse de prix dans les grandes surfaces. Mais ce qui est sûr c'est que l'ensemble de ces

propositions lèseront non seulement les petits commerçants mais avec eux les personnes qui n'ont pas de voiture, ou qui ne peuvent plus conduire, c'est-à-dire en général des gens pauvres ou des retraités, pour qui le petit commerce offre un service que ne rendent pas les grandes surfaces.

Dans le domaine du logement, Attali annonce la construction de 500 000 logements par an jusqu'à 2010 puis de 350 000 par an jusqu'à 2020. C'est effectivement dans ce sens qu'il faudrait aller mais ces chiffres avancés par une commission sans pouvoir ont encore moins de valeur que ceux annoncés par un Borloo quand il était ministre du Logement. Comme d'ailleurs le chiffre de 200 à 400 000 emplois créés grâce à ces propositions.

Attali est par contre beaucoup plus crédible quand il s'adresse aux propriétaires pour qui il propose la suppression des droits de mutation en cas d'achat immobilier. Il veut aussi « sécuriser les expulsions » en raccourcissant les délais. La

commission avait même « étudié » la suppression de la trêve hivernale pour les expulsions. Pour le moment, cette proposition n'a pas été retenue... mais jusqu'à quand ?

Attali propose enfin de retirer de la Constitution le « principe de précaution », présenté comme un frein à la croissance. Et entonnant le discours sarkozyste sur les privilégiés, il s'en prend à ce qu'il appelle les « professions protégées », mettant dans le même sac, chauffeurs de taxi, avocats ou pharmaciens, tous jugés responsables de prix élevés du fait de leur situation de monopole.

Sarkozy a trouvé les propositions d'Attali « stimulantes » et annoncé qu'elles « seront immédiatement mises à l'étude ». C'est à la mi-décembre que la commission présentera à Sarkozy les résultats définitifs de ses travaux. Mais faute de stimuler la croissance, elles auront au moins permis à Attali de se précipiter dans la brèche de l'ouverture.

Cédric DUVAL

Alain Le Faou

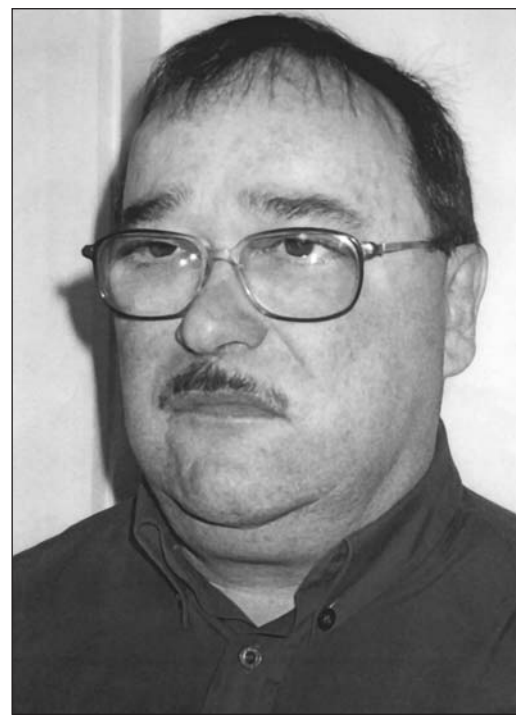
Notre camarade Alain Le Faou est décédé le 5 octobre, à l'âge de 56 ans. Depuis deux ans, il luttait contre un cancer, dont on a appris le jour de son décès qu'il était dû à l'environnement dans lequel il a travaillé pendant de longues années,

d'abord dans une entreprise de charbonnage puis aux Grands Moulins de Strasbourg.

Alain nous avait rejoints en 1986, car il avait trouvé dans nos idées et notre programme un appui pour le combat qu'il menait déjà en tant que syndicaliste. Révolté par l'exploitation

quotidienne et dévoué à sa classe, il est resté fidèle à ses idées jusqu'au bout et était encore candidat de Lutte Ouvrière aux élections législatives du printemps dernier.

Nous garderons de lui le souvenir d'un camarade fier d'être ouvrier et d'une très grande générosité.



• Déficit de l'État

L'argent public pillé au profit du patronat !

Il ne se passe pas de jours sans qu'un ministre, un homme politique, un journaliste reprenne le refrain sur la nécessité pour la population d'accepter des sacrifices car, selon eux, ce seraient les dépenses sociales et celles engagées pour les services publics, la santé, l'éducation, les transports, le logement, qui aboutiraient à mettre les finances de l'État en quasi-faillite.

Mais dans le domaine de la Santé, l'État ne met pas un centime. Par exemple, dans les deux plus gros postes de dépenses, c'est-à-dire le remboursement des médicaments et les hôpitaux, tout cela est uniquement financé avec les contributions des salariés, retraités et chômeurs, sur leurs cotisations, les cotisations dites patronales n'étant en fait que du salaire différé. Pire, l'État pioche dans les caisses de la Sécurité sociale pour financer les dépenses qui lui incombent, telles que la couverture santé des non-salariés et des professions libérales, sans oublier le financement des cliniques privées, la recherche médicale, la formation des médecins, etc. Le total de ces détournements dépasse largement le fameux « trou de la Sécu ».

De même, la plupart des « mesures sociales » annoncées à grand renfort de publicité par chaque gouvernement en place sont loin d'être financées en totalité par l'État, mais sont prises en partie sur le budget Allocations familiales de la Sécurité sociale. Enfin, on a progressivement transféré aux départements la quasi-totalité des autres dépenses sociales, telles que les services sociaux, les maisons de retraite, la prise en charge de la dépendance, le RMI... La seule finalité de ces transferts de dépenses sociales vers les départements était de diminuer régulièrement, et parfois de façon brutale, la participation financière de l'État dans ces domaines.

En ce qui concerne l'enseignement public aussi, il y a

une véritable accélération du désengagement de l'État : tous les personnels techniques des collèges et lycées, environ 100 000 personnes, ont été transférés vers les départements et les régions. De même, l'État réduit son financement pour les universités, les locaux, le logement étudiant.

Les routes et les transports ferrés ont en quasi-totalité suivi le même schéma, les premières ayant été transférées aux départements pendant que les autres l'étaient aux régions. Enfin pour le logement, malgré tous les bavardages d'un Borloo, le budget 2008 est identique à celui de l'an passé, et va donc baisser en valeur. Si les villes, les départements ou les régions veulent des logements pour la population laborieuse, il ne leur restera qu'à les financer.

Chaque année, les responsables des exécutifs locaux se plaignent d'ailleurs de ce que l'État ne leur reverse même pas le peu auquel il s'était engagé pour assurer la prise en charge des services transférés. Cette année, l'augmentation globale des dotations d'État aux collectivités locales sera d'à peine 1 %, moins que l'inflation. Au moins 4,5 milliards d'euros supplémentaires devraient rester à la charge des collectivités locales. Ces collectivités augmentent donc fortement les impôts locaux et diminuent les services existants.

Bien loin de « grever le budget de l'État » comme osent le rabâcher tous les menteurs de service, les dépenses sociales et les services de base utiles à la population ne reçoivent ainsi qu'une part de plus en plus réduite. Les raisons du déficit de l'État sont plutôt à rechercher du côté du pillage massif des finances publiques pour arroser le patronat et les classes riches, qui lui coûtent 100 milliards chaque année.

Paul SOREL

• Pollution au pyralène

Le vrai poison, c'est le capitalisme

D'après une étude faite à la demande du ministère de l'Écologie, quasiment tous les grands fleuves français sont pollués par les polychlorobiphényles (PCB), souvent appelés par le nom de l'un d'entre eux, le pyralène.

Les mesures effectuées sur 852 sites montrent dans près de 45 % des cas un taux de pollu-

classés aujourd'hui parmi les plus dangereux, sont connus pour entraîner chez l'homme, s'ils sont ingérés régulièrement et sur de longues périodes, des problèmes de fertilité, de croissance ou des cancers. Largement utilisés dans l'industrie entre 1930 et 1970, notamment dans certaines encres ou adhésifs, les condensateurs et les transforma-

grande quantité dans les cours d'eau où, étant très peu solubles, ils se sont accumulés dans les boues et les sédiments, passant notamment dans la graisse des poissons.

Commentant cette étude, le secrétaire d'État à l'Écologie a reconnu qu'« il s'agit d'une pollution de grande ampleur » et avoue que face à celle-ci « on ne



tion « préoccupant », et sur plus de 10 % des sites une contamination forte à extrêmement forte. Trois grands bassins fluviaux, Artois-Picardie, Rhône-Méditerranée et Seine-Normandie sont particulièrement touchés. Même les espèces vivant sur le fond des estuaires comme celui de la Seine sont contaminées.

Ces produits chimiques,

teurs électriques, les PCB ne sont plus produits depuis 1979, mais la vente d'appareils en contenant ne fut interdite qu'en 1987, et ceux qui en possèdent, comme EDF, ont jusqu'en 2010 pour s'en débarrasser.

Le fait est que pendant des décennies les PCB ont été déversés – et certains industriels ne se gênent pas pour continuer à le faire discrètement – en

sait pas comment faire ».

La dépollution est peut-être difficile, voire impossible, sans remettre en mouvement toutes les substances toxiques accumulées dans le lit des fleuves. Mais cette situation est bien à l'image d'une société où l'industrie est bien plus soucieuse d'accumuler du profit que de s'interroger sur la toxicité de ce qu'elle produit.

Roger MEYNIER

Échos des entreprises

Eaux troubles

À Rhodia-Chimie, à Saint-Fons, la direction est venue passer le dernier week-end de septembre à l'usine. Vu la mine inquiète des dirigeants, on peut penser qu'ils n'étaient pas là pour une partie de pêche. On avait même l'impression qu'ils n'avaient pas la conscience tranquille... Serait-ce à cause de l'enquête qui avait lieu au même moment sur la pollution du Rhône ?

Extrait du bulletin *Lutte Ouvrière* de Rhodia-Chimie, à Saint-Fons (Rhône)

Écologie patronale

La direction d'Arcelor a planté quelques arbres, mis des ruches et des abeilles, un chalet sur le plus grand tas d'ordures de la région de Dunkerque, bourré de produits toxiques. Elle appelle cela « colline verte », « butte écologique ».

En attendant, elle ne reconnaît toujours pas ses responsabilités dans l'empoisonnement par l'amiante d'un grand nombre de travailleurs.

Extrait du bulletin *Lutte Ouvrière* d'Arcelor, à Dunkerque (Pas-de-Calais)

• Sur l'ancien site Westinghouse en Seine-Saint-Denis

Ce n'est pas à la collectivité de payer

Cela fait des années que le problème est posé : dans l'ancienne usine Westinghouse de Sevrans-Freinville, en Seine-Saint-Denis, on rejetait du trichloréthylène (et peut-être autre chose) dans les canalisations. La nappe phréatique est polluée et, à la suite d'un nouvel examen, la mairie (PCF) de Sevrans vient d'interdire la consommation des fruits et légumes des jardins avoisinants. Il est possible que la commune voisine de Livry-Gargan soit également touchée.

Cette affaire est d'autant plus grave que la construction de logements est prévue à cet endroit.

Selon le sous-préfet du Raincy, étant donné que ce site n'est plus exploité depuis fort longtemps, ce serait à l'Ademe, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, de prendre en charge la dépollution, autrement dit un organisme d'État, aux frais des contribuables, bien entendu.

Mais pourquoi ? La société

Westinghouse existe toujours. C'est même un trust géant, dans le secteur nucléaire entre autres. Pourquoi ne pas lui demander de réparer à ses propres frais les saletés qu'il a commises ? Pourquoi d'emblée mettre les patrons hors du coup ?

Ce n'est même plus de dépenalisation des affaires qu'il s'agit, mais de faire passer à la trappe toute responsabilité patronale.

André VICTOR

• Hôpitaux publics

Tarification à l'activité Une menace de plus contre la santé

Prévue dans la loi de financement de la Sécurité sociale, le financement des hôpitaux publics à 100 % par la tarification à l'activité fait peser une véritable menace sur ces établissements en imposant comme seul critère de gestion la rentabilité financière.

Chaque acte médical pratiqué à l'hôpital est désormais défini par un code indiquant la maladie, le type de chirurgie, de technique d'imagerie médicale (etc.) auquel correspond un tarif, une facture que l'éta-

blissement présente à la Sécurité sociale pour assurer son financement.

Comme les actes nécessitant des appareillages de haute technologie sont facturés très cher, il existe des malades plus intéressants que d'autres pour les finances de l'hôpital. Une intervention chirurgicale très technique mais avec une courte hospitalisation rapporte plus qu'une personne âgée souffrant d'une maladie chronique nécessitant d'être suivie et qui ne peut pas rentrer à son domicile.

Les dérives de ce système

gouverné par la seule rentabilité existent déjà – malades qu'on hospitalise à deux reprises pour des interventions qui auraient pu être pratiquées au cours de la même hospitalisation, prescription d'examens inutiles – dans le but d'augmenter la facture. C'est un moyen pour augmenter le budget – insuffisant – des services hospitaliers qui ne sont financés que par la Sécurité sociale et dans lesquels l'État ne met pas un sou !

Avec un financement assuré à 100 % par la tarification à l'acte, l'équilibre financier entre

les recettes et les dépenses devient la seule règle de fonctionnement des hôpitaux publics. Ils deviennent des entreprises commerciales comme les autres. Certains pourront être en faillite et contraints de fermer, dans d'autres on fermera les services non rentables, au prix de licenciements. Quant aux malades non rentables, les malades et vieillards en fin de vie qui auraient besoin de personnel en nombre et disponibles, ils seront de moins en moins bien pris en charge, de plus en plus délaissés.

S. G.

• Hausse des prix

Les actionnaires boivent du petit lait

Lactalis, le numéro un du fromage en Europe avec les marques Président, Lactel, Société, Bridel, etc., va augmenter de 15 à 17 % les prix auxquels il vend ses produits à la grande distribution. Danone a également programmé une augmentation, qui, pour les deux groupes, vient après celle de 2,5 % cet été. Il est évident que les trusts de la distribution n'oublieront pas, à leur tour, de faire valser les étiquettes.

Le patron de Lactalis affirme

que cette hausse est vitale et ne fait que répercuter la flambée des matières premières, due à une offre insuffisante par rapport à la demande. Mais la baisse constante du prix du lait à la production a entraîné la disparition de nombreux élevages de vaches laitières ou leur reconversion vers d'autres productions ; la Confédération paysanne estime que 30 000 producteurs ont cessé l'activité laitière depuis 2001, le prix auquel on leur achetait le lait

étant descendu de 31 centimes d'euros le litre à 27,7 centimes. Pour autant, les prix n'avaient pas baissé à la consommation. Maintenant, les trusts de l'agroalimentaire s'estiment pris à la gorge parce qu'ils vont devoir payer 58 centimes le litre aux éleveurs, pour qui c'est loin de représenter un pactole !

Mais dans la même interview au journal *Les Échos*, le président de Lactalis annonce également que le chiffre d'affaires de son groupe est passé en

trois ans de cinq à neuf milliards d'euros, qu'il a fermé une usine d'une trentaine de salariés près de Rouen et une autre de cent trente salariés en Grande-Bretagne et qu'il lui faudra « encore deux ou trois ans pour développer et mieux rentabiliser cet ensemble ». Un vrai condensé des nuisances que représente le système capitaliste pour les producteurs – agriculteurs ou ouvriers – et pour les consommateurs.

Sylvie MARÉCHAL

• Nexter (ex-GIAT Industries) – Bourges

La direction veut nous voler un jour de congé

Jeudi 11 octobre, les salariés de Nexter ont exprimé leur indignation en se rassemblant devant l'entrée principale pour porter leurs revendications à la direction.

Ils protestaient car la direction du groupe vient de remettre en cause la durée et l'organisation du travail. En effet, les accords d'entreprise ont été annulés par Nexter lors de la constitution des filiales en novembre 2006, et les accords de remplacement sont en cours de négociation.

Jusqu'à présent, la durée du travail était de 201 jours pour les mensuels et de 205 pour les cadres. La direction, par « souci d'égalité », veut

porter le temps de travail à 218 jours pour tous en appliquant les promesses de Sarkozy : « Travailler plus pour gagner... rien de plus », car ces jours feront partie du forfait annuel. Cet allongement se fait au détriment des RTT qui passent de 22 jours à 10 au maximum et de divers congés (pont, franchise avant fermeture d'été...).

Ce rassemblement à l'appel des syndicats a permis à un tiers des salariés présents sur le site de manifester leur réprobation, et tous semblaient bien décidés à ne pas en rester là si la direction persiste dans ses attaques.

Correspondant LO



• Sarkozy et le logement social

HLM à vendre

Christine Boutin a donné aux HLM jusqu'au 15 décembre pour qu'ils acceptent la proposition de Sarkozy et du gouvernement de mettre en vente 40 000 logements sociaux par an, au lieu des 6 000 qui se vendent actuellement.

La ministre du Logement essaie de passer en force face aux réticences des offices publics de HLM. Ces derniers craignent en effet que l'État prenne prétexte de l'argent qui entrerait dans leurs comptes du fait de la vente d'une partie de leur patrimoine pour réduire encore les crédits destinés au logement social. Cette méfiance est d'autant plus justifiée que l'effort financier de l'État est passé en quinze ans de 15 % à 5 % du coût d'un logement obligeant les organismes à restreindre leurs dépenses et les collectivités locales à verser l'argent manquant.

Parmi les organismes d'HLM, seules les sociétés anonymes liées au patronat par le biais du « 1 % logement » se sont déclarées d'emblée favorables à une vente importante de logements sociaux. L'Union nationale de la propriété immobilière qui regroupe plus de 200 000 propriétaires privés veut, elle, aller plus loin. Elle vient de se prononcer pour « une extinction progressive du parc public ». « Nous pensons qu'à terme, il ne doit plus y avoir de parc HLM. Il est étonnant de constater que le logement est le seul secteur où l'on considère que l'État doit intervenir », déclare-t-elle. Livrer entièrement le logement au secteur privé conduirait à soumettre ce besoin essentiel à l'anarchie du marché capitaliste. Le gouvernement Sarkozy n'ose pas aller ouvertement jusque-là, même si la vente massive de logements sociaux qu'il veut imposer est un pas dans ce sens. Au rythme prévu actuellement, la construction de nouveaux logements sociaux destinés aux ménages les plus modestes (35 000 à 40 000 en 2006) viendrait à peine compenser ceux qui seraient ainsi retirés du parc du logement social.

Jean SANDAY

• Solectron (Canéjan - Gironde)

Première grève contre Flextronics

Une solution « plus courageuse » qu'un énième plan ne licenciant pas tout le monde, c'est ainsi que le représentant de Flextronics, qui a organisé en France la reprise de Solectron, a présenté à la presse la fermeture pour mars 2008 de l'usine de Canéjan. Pour ces gens-là, le courage c'est avec la peau des autres.

Dans l'usine, après huit plans de licenciements en moins de sept ans, ramenant l'effectif de 4 500 à 540 salariés, plus personne ne pense que le site survivra. Aussi, le jour de l'annonce de la fermeture de l'usine, la quasi-totalité des travailleurs de l'usine se sont mis en grève pour exiger que les indemnités de licenciements soient revues à la hausse.

Au bout de trois jours, des indemnités plancher ont été réévaluées de 45 000 euros (c'était le montant accordé lors du 8ème plan social, lui-même revu à la hausse suite à une grève) à 60 000 euros. Le plafond est réévalué à environ 120 000 euros pour les plus anciens. Le patron a alors organisé un référendum pour faire

reprandre le travail, en laissant entendre, avec l'aide de la presse locale et de quelques autres syndicats complaisants, que c'était ou prendre cela ou la fermeture pure et simple sans délai et sans aucune indemnité... alors que les clients du groupe ont menacé Solectron d'amendes pour non-respect des délais de livraison.

Si la grève est aujourd'hui arrêtée, une partie des salariés pensent que, vu les profits farmineux de ce géant de la sous-traitance électronique, vu les 3,6 milliards de dollars tombés dans les caisses des patrons de Solectron et vu le chômage dans le pays, 60 000 euros c'est très insuffisant. Ils revendiquent un plancher à 90 000 euros. À raison de 5 000 euros par jour de grève comme cela s'est fait la semaine dernière, cela reste un objectif qui n'est pas hors de portée !

Flextronics et Solectron ont de quoi payer, qu'ils prennent sur leurs profits passés et à venir !

Correspondant LO

• À la CAF du Val-de-Marne,

Le ton monte

La Caisse d'Allocations familiales du Val-de-Marne connaît un retard conséquent dans le traitement du courrier des allocataires. À l'heure actuelle, ce retard tourne toujours autour de deux mois.

La direction, pour essayer de faire face, a mis en place, depuis le début de l'été un plan de résorption. Outre des heures supplémentaires, au volontariat, certains samedis, le maximum d'employés disponibles est mobilisé sur la « production ». C'est ainsi que certains sites d'accueil du public ferment deux jours par semaine et que d'une manière générale cet accueil est tenu par des personnels dont c'est loin d'être la spécialité et qui n'ont pas l'intégralité de la formation requise pour cela. Par exemple, des assistantes sociales doivent faire de l'accueil d'allocataires, alors qu'elles ne connaissent pas le détail de toutes les prestations. Et bien sûr, pendant ce temps-là, les tâches ordinaires de ces collègues restent en souffrance.

En plus du manque d'effectifs relevé depuis des années, ces

derniers temps, les départs en retraite se sont accélérés. Tous les postes ne sont évidemment pas remplacés, ce qui provoque des redistributions de travail à droite et à gauche. Comme si cela n'était pas suffisant, dans les services de traitement du courrier, certaines pressions sont exercées sur les collègues : messages des cadres via la messagerie interne, interdiction de parler, contrôles tatillons sur le travail... Bref, c'est la pagaille quasi générale !

La direction refusant de revenir sur l'organisation (ou plutôt la désorganisation) actuelle, les syndicats FO, CGT et CFDT ont appelé le personnel à 55 minutes de débrayage le 11 octobre et à tenir des assemblées générales sur les sites de Créteil et Champigny à cette occasion.

Près de 200 collègues, soit plus de 30 % de l'effectif présent, ce qui ne s'était pas vu depuis longtemps, ont fait grève et près de 160 ont participé aux assemblées générales au cours desquelles beaucoup se sont exprimés, que ce soit sur les

• Licenciés de Hewlett Packard et Sanmina – Vienne (Isère)

323 ex-salariés devant les Prud'hommes

Lundi 15 octobre, 323 salariés de l'ancienne usine Hewlett Packard (HP) de l'Isle-d'Abeau (Isère), vendue en 2002 à la société Sanmina qui avait fermé le site en 2005, ont attaqué leurs deux ex-employeurs devant le conseil des prud'hommes de Vienne pour licenciements abusifs. Chacun réclame 30 000 euros de dédommagement.

Les salariés ont entrepris chacun une action individuelle, comme le requiert la juridiction prud'homale, et le procès pourrait durer deux ou trois jours. Le jugement sera rendu le 25 février 2008.

L'usine HP de l'Isle d'Abeau, qui employait 500 salariés, avait été vendue au printemps 2002 à une société américaine spécialisée dans la sous-traitance informatique, Sanmina-SCI.

Au moment de la vente, le responsable de la stratégie industrielle de HP, Xavier de

Montgros, avait assuré qu'il n'y aurait pas de licenciements. Trois ans plus tard, à l'été 2005, Sanmina invoquait « la concurrence des pays d'Europe de l'Est et de l'Asie », et décidait de fermer l'usine.

Presque au même moment, HP décidait un plan de licenciements qui touchait 1 240 salariés dans ses entreprises françaises. En plus de la réaction des travailleurs, on assista à une comédie de la part du Premier ministre de l'époque, de Villepin, qui affirma : « Il serait normal que Hewlett Packard rembourse les aides publiques spécifiques dont le groupe a pu bénéficier », mais il ne prit aucune mesure concrète dans ce but. Pas plus d'ailleurs que les collectivités locales, dirigées elles par la gauche, qui avaient apporté des millions à un trust aux profits plus que confortables.

Au procès de Vienne, un responsable patronal a affirmé

que ce n'était « pas la faute de Sanmina, pas la faute de HP », mais « des conditions de concurrence forte ». Pourtant il y en a visiblement qui surnagent, les trusts et leurs actionnaires (2,1 milliards de dollars de bénéfice d'exploitation pour HP pour le 3^e trimestre 2007), et ce sont eux qui font plonger les salariés.

Ainsi, au moment même où se tient le procès de Vienne, le même Sanmina ferme son usine de Tourlaville, proche de Cherbourg : une usine qui lui a été vendue par Alcatel il y a cinq ans.

La colère des ex-salariés de HP et Sanmina s'exprimait sur des panneaux tels que « HP, Sanmina nous ont enterrés vivants » ou « HP Sanmina tueurs d'emplois ». On ne peut mieux dire.

Correspondant local



pressions à la « production », la mauvaise organisation dans les services, le manque de moyens, les ordres suivis de contre-ordres.

Suite à ces assemblées générales il a été décidé de demander une rencontre entre syndicats, représentants d'employés et direction. Les revendications principales sont : arrêt des pres-

sions, abandon du rendement, réintégration de chaque collègue sur son poste de travail, embauche en CDI des effectifs nécessaires et remplacement de tous les départs...

Il a également été décidé que si localement nous restions sur une fin de non-recevoir, nous pourrions nous adresser directement à la Caisse nationale des

allocations familiales, au cours d'un mouvement plus fort. Cela devrait se faire en y associant au moins les Caf de la région parisienne, car, pour la plupart, la situation est pratiquement équivalente. Quoi qu'il en soit, beaucoup ne veulent plus avoir à subir la situation actuelle.

Correspondant LO

• Il y a 90 ans

La mutinerie des soldats britanniques à Étaples

Pendant la Première Guerre mondiale, la ville d'Étaples, au sud de Boulogne-sur-Mer, accueillait un camp militaire britannique où, le 9 septembre 1917, éclata une mutinerie qui dura six jours. La mutinerie terminée, les autorités britanniques, qui craignaient la contagion de la révolution russe, n'eurent qu'une obsession, faire comme si elle n'avait jamais existé. Il fallut plus de soixante ans pour que cette affaire soit évoquée à travers des publications britanniques.

Le camp militaire d'Étaples mélangeait jeunes recrues et vétérans, qui s'y entraînaient à la guerre des gaz et au combat à la baïonnette. Les soldats enduraient de longues marches forcées dans des dunes de sable, des séances d'autant plus épuisantes qu'ils avaient le plus souvent le ventre vide. Il n'était pas rare que des soldats demandent à retourner au front, tant les conditions étaient difficiles. L'encadrement était féroce et les distractions rares, surtout destinées aux officiers. La police militaire terrorisait les soldats, y compris les blessés traités dans les différents hôpitaux militaires de la région.

L'année 1917 avaient été marquée à partir d'avril par des mutineries des troupes françaises et des troupes russes. Même réprimées, les mutineries rendaient les corps d'armée inopérants pour une durée plus ou moins longue. À la fin de l'été 1917, les responsables militaires britanniques prévoyaient que les offensives à venir reposeraient sur leurs troupes et celles de leurs alliés australiens et néo-zélandais qui s'entassaient à Étaples. Notamment la bataille de Passchendaele, en Belgique, qui se déroula d'août à novembre 1917, fut très meurtrière pour les troupes anglaises (300 000 morts).

C'est l'arrestation par la police militaire britannique d'un soldat néo-zélandais qui avait essayé de se rendre dans le bourg d'Étaples qui mit le feu aux poudres. Elle entraîna un rassemblement de soldats qui ne se dispersèrent pas, même quand le soldat arrêté fut relâché. Et quand un membre de la police militaire tua un soldat écossais, en même temps qu'il blessait une habitante d'Étaples, la colère explosa. Un millier de soldats se mirent à poursuivre des membres de la police militaire. Un des responsables du

camp militaire fut promené dans la ville assis sur sa chaise.

Le lendemain, la police tenta de barrer les ponts conduisant du camp à la ville, mais les soldats passèrent outre. Ils exigeaient le libre accès à la ville d'Étaples, l'autorisation de boire de l'alcool dans le camp militaire, le renvoi des instructeurs et des policiers militaires, la fermeture du terrain d'exercice et l'amélioration des conditions d'existence dans le camp. Le troisième jour, le commandement de la base appela des renforts. Le quatrième jour, un millier de soldats mutinés marchaient sur Étaples puis vers Le Touquet, tout proche.

Le cinquième jour, les renforts arrivèrent, des artilleurs, des cavaliers et des mitrailleurs

destinés à impressionner les mutins. Trois cents soldats seulement manifestèrent alors et furent arrêtés à Étaples. La mutinerie terminée, le commandement britannique reprit le contrôle de ses troupes qui furent envoyées vers la bouche du front.

D'autres mutineries des troupes britanniques eurent lieu dans la région, à trois reprises à Boulogne même, entre septembre et octobre 1917, et à Calais en décembre. La répression fut alors d'autant plus immédiate, et sanglante, qu'il s'agissait de soldats originaires des colonies britanniques, pour lesquels l'état-major britannique avait un mépris encore plus grand.

Jacques FONTENOY



Soldats britanniques lors de la bataille de la Somme, en 1917.

Deux brochures de Lutte Ouvrière

**La force des travailleurs, c'est la grève !
Six semaines de lutte pour les salaires
à Peugeot- Citroën Aulnay**

Prix : 2 euros

**La Réunion
Histoire d'une île et de ses travailleurs**

Prix : 6 euros

Envoi contre un chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière - Ajouter 1 euro pour frais d'envoi - Bien indiquer l'adresse d'expédition

• La lettre de Guy Môquet

Une leçon mais laquelle ?

Ratisant tout azimut, Sarkozy avait récupéré durant sa campagne électorale Jean Jaurès, Léon Blum ou encore Guy Môquet, fusillé par l'armée allemande le 22 octobre 1941.

Sarkozy voudrait maintenant embarquer les enseignants dans ce genre d'opération. Ils devraient lire dorénavant, chaque année, le 22 octobre, la lettre d'adieu écrite à ses parents par Guy Môquet la veille de son exécution.

De nombreux enseignants sont scandalisés par cette volonté de les utiliser. Et cela se comprend ! D'autant que la droite au pouvoir ne se prive pas, par ailleurs, d'attaquer les enseignants, leur reprochant de faire de la politique dans leur classe et d'endoctriner leurs élèves. Certains enseignants se proposent de boycotter la directive de Xavier Darcos qui les invite à lire ou faire lire la lettre de Guy Môquet. C'est une des façons de dire ce que l'on pense de l'initiative du pouvoir. Mais au fond puisqu'on enjoint aux enseignants de jouer pleinement leur rôle et de partir de l'exemple de Guy Môquet pour inciter leurs élèves à réfléchir, pourquoi ne pas le faire ?

Guy Môquet avait 17 ans lorsqu'il fut fusillé, avec 26 de ses camarades, tous militants communistes comme lui. Il avait été arrêté, un an plus tôt, en octobre 1940 par des policiers français aux ordres d'un gouvernement français, celui de Vichy, en application d'un

décret-loi qui avait été adopté en septembre 1939 par un gouvernement lui aussi français, celui de Daladier, qui interdisait toute propagande communiste. Cette décision s'était traduite par l'arrestation et l'emprisonnement de nombreux militants communistes. C'est parce qu'il était communiste que Guy Môquet fut arrêté, puis fusillé.

Incontestablement, il peut servir d'exemple pour la jeunesse d'aujourd'hui, mais pas à la manière dont l'espèrent Sarkozy et son ministre de l'Éducation nationale, Darcos.

Il a été un parmi ces jeunes qui, quoi qu'on puisse penser de la politique du Parti Communiste dans ces années-là, aux côtés de générations plus anciennes, refusaient de courber la tête devant l'ordre établi, qui n'acceptaient pas de subir un système économique fondé sur l'exploitation de l'homme par l'homme, et qui avaient choisi d'agir, de s'organiser pour le combattre, de le renverser pour mettre en place une autre société. Ce n'est évidemment pas cela que Sarkozy et nombre de politiciens d'aujourd'hui souhaitent mettre en valeur, car le système contre lequel se rebellaient Guy Môquet et ses camarades règne encore. Il justifie les mêmes révoltes, les mêmes combats que ceux qui furent à l'origine de son engagement. Voilà ce que l'on peut dire aux jeunes et aux moins jeunes en 2007.

Michel ROCCO

Au sommaire de *Lutte de Classe* n° 107 (octobre 2007)

France

Sarkozy a les mains libres à l'Assemblée, il ne les a pas dans le pays

La « modernisation » du Parti socialiste : l'art de faire du neuf avec du vieux

Saint-Martin et

**Saint-Barthélemy
Les bricolages politico-administratifs de l'impérialisme français aux Antilles**

Prix : 1,50 euro – Envoi contre quatre timbres à 0,54 euro.

Turquie

Après les élections du 22 juillet : un succès des « islamistes » sur les laïques ?

**De la crise dans l'immobilier à la crise financière
Petit glossaire**

Tribune de la minorité

Lettre ouverte à Lutte ouvrière et à la Ligue communiste révolutionnaire

Non à la loi Hortefeux !

Le projet de loi sur le contrôle de l'immigration doit être présenté à l'Assemblée nationale pour un vote définitif les 22 et 23 octobre, après avoir été légèrement remanié par le Sénat. À juste titre, l'amendement concernant les tests ADN a soulevé beaucoup d'indignation, mais les protestations qui se sont élevées à propos de cet article ne doivent pas faire oublier que c'est l'ensemble de ce projet de loi qui est indigne et qu'il faut dénoncer.

Cette loi sera la quatrième en deux ans se rapportant à l'immigration et, même si elle comporte des articles sur les conditions de régularisation pour certains étrangers ou les livrets d'épargne ouverts dans le cadre du co-développement, elle s'attaque avant tout à leurs possibilités de regroupement familial.

En ce qui concerne les tests ADN pour prouver que ce sont bien ses enfants qu'un étranger veut faire venir en France, un léger recul a été effectué par rapport au projet initial : ces tests seront payés par le gouvernement français et non plus par la famille, limités à la mère pour prouver que ce sont ses enfants et soumis à l'autorisation d'un juge, mais ils sont quand même maintenus. C'est-à-dire qu'une mère de famille immigrée n'aurait pas le droit de faire venir en France l'enfant qu'elle aurait adopté.

Quant aux conditions de logement ou de ressources permettant à un immigré de bénéficier du regroupement familial, elles sont si contraignantes qu'elles visent à le rendre quasiment impossible. Bien des travailleurs français ne les remplissent d'ailleurs pas ! Le logement doit être confortable, avec un nombre de pièces suffisant en fonction de la taille de la famille. Pour le montant des ressources, les sénateurs ont un peu adouci le premier projet, mais elles doivent être équivalentes au smic, hors prestations sociales, pour les familles de cinq personnes, et se situer entre 1 et 1,2 smic pour celles de six personnes ou plus.

Les tests de connaissance de la langue et des « valeurs de la République » sont supprimés pour les adultes résidant déjà en France, mais une formation d'une durée de quinze jours est prévue pour toute personne âgée de plus de seize ans voulant immigrer, avec obligation de suivi. Les parents devront aussi s'engager à suivre une formation sur « les droits et les devoirs des parents en France », et s'engager à ce que leurs enfants respectent l'obligation scolaire, s'ils veulent que leur titre de séjour soit renouvelé.

On comprend mieux ce que sont ces « valeurs de la République » qui apparaissent dans le projet de loi, telles que le gouvernement les comprend. Il

veut bien des étrangers quand il s'agit de fournir une main-d'œuvre aux patrons, mais pas de leur famille, considérée comme une charge. Ce qui n'empêche pas les mêmes politiciens réactionnaires de se présenter comme les défenseurs de la famille et des « valeurs traditionnelles » qu'elle véhicule...

Marianne LAMIRAL

L'immigration « choisie » en fonction des besoins du patronat

Un amendement du projet de loi sur « l'immigration contrôlée » concerne la possibilité de régulariser des sans-papiers installés en France et qui ont déjà un emploi.

Des dizaines de sans-papiers ont en effet été licenciés du jour au lendemain, après la loi de juillet 2006, parce que leur employeur craignait des poursuites judiciaires, alors que certains étaient embauchés depuis des années dans la même entreprise. Suite à leur protestation, plusieurs cas avaient été réglés, comme par exemple chez Buffalo Grill où ils avaient fait grève. Mais là où ils sont isolés, il ne leur reste plus qu'à chercher un travail au noir s'ils veulent survivre, en perdant toute protection sociale.

L'amendement proposé prévoit le cas où, « à titre excep-

tionnel, il est nécessaire de pouvoir régulariser des travailleurs ». L'autorité administrative, c'est-à-dire le préfet, pourra régulariser un étranger « sous la réserve qu'il trouve un travail dans un métier et une zone géographique caractérisés par des difficultés de recrutement ». Autrement dit, ce sera dans des secteurs comme le bâtiment, la restauration, les travaux agricoles ou les services à la personne, qui ont des difficultés à recruter tellement les conditions de salaire et de travail sont mauvaises et qui pour ces raisons emploient, souvent sans les déclarer, beaucoup d'immigrés qui n'ont pas le choix.

Même si on peut espérer que de nombreux sans-papiers en bénéficient, il n'y a donc aucune intention humanitaire dans cet amendement. L'immigration

« choisie » que le gouvernement veut mettre en application n'est là que pour répondre aux besoins des patrons. D'ailleurs, et c'est tout un symbole, celui qu'Hortefeux a nommé pour présider la commission destinée à « favoriser l'immigration choisie et non subie » est Pierre Bellon, fondateur et président de la Sodexho, une entreprise de restauration collective qui a besoin d'une main-d'œuvre nombreuse, avec des conditions de travail et de salaire déplorables.

Le projet de loi Hortefeux garantit aux patrons qu'ils disposeront de la main-d'œuvre qu'ils souhaitent pour les emplois pénibles et mal payés, sans que ces travailleurs puissent réellement s'intégrer et notamment faire venir leur famille.

M.L.

Drones d'engins

Sarkozy vient de trouver un nouveau gadget destiné à assurer la sécurité dans les quartiers réputés difficiles de la banlieue, à commencer par ceux de Seine-Saint-Denis. Il projette d'utiliser des drones, qui sont des petits avions ultra-légers, sans pilote, chargés d'engins électroniques capables de surveiller ou de filmer, de jour comme de nuit, ce qui se passe dans les rues, les abords d'immeubles, sur les toits, etc.

En Seine-Saint-Denis, comme dans toutes les banlieues pauvres des grandes villes, il n'y a pas assez d'écoles, pas assez de logements, pas assez d'emplois, pas assez de centres de santé et pas assez d'espoir. La vie y est dure, le climat trop souvent tendu. Il y a deux ans, Sarkozy a insulté les jeunes de ces quartiers : cela a mis le feu aux poudres. Un feu que les expéditions punitives musclées des forces de

police ont bien souvent attisé. C'est vrai que dans les quartiers dits difficiles les gens

se plaignent souvent d'un climat d'insécurité. Et la suppression de la police de proximité

n'a rien arrangé. Le gouvernement ne fait rien pour résoudre les vrais problèmes, mais il veut tout de même montrer qu'il ne manque pas d'idées.

Alors avec les drones la police, au chaud dans ses bureaux, n'aura pas à sortir dans les rues pour protéger la population, si tant est qu'elle l'ait jamais vraiment fait. Les vrais délinquants trouveront sans doute le moyen de biaiser avec ces espions volants, tandis que les braves gens resteront bien seuls dans les rues. Les drones ne leur donneront pas le sentiment d'être protégés, ni aux jeunes celui d'être compris et estimés.

Le mot « drone », en anglais, désigne le « faux bourdon » à cause de son allure. Ce n'est pas de lui qu'il faut attendre du miel.

Henriette MAUTHEY



Le pétrole

- Est-il devenu une matière première rare ?

- Qui sont les responsables de la flambée des prix de l'essence, du gaz et du fuel domestique ?

- Comment les compagnies imposent-elles leur loi à la planète ?

Le prochain
Cercle Léon Trotsky

répondra à ces questions et à quelques autres
Vendredi 19 octobre
à 20 h 30

Théâtre de la Mutualité

24, rue Saint-Victor
à Paris 5^e

(Métro : Maubert-Mutualité)

Participation aux frais : 3 euros